

14. - Couturier de Chef du bois

UNE DÉFENSE DU SECRET DE LA SALETTE

par
Jean - Baptiste WILFRID

sed verbum Dei non est alligatum
mais la parole de Dieu n'est pas enchainée.

(II Tim. 11-19)

PRO MANUSCRIPTO

1946

[Br. Grenoble]

5

[n^o 20] Ad

GRA

L

« Une

La R
de la Sa
Professe
tages, r
Salette
d'une si
d'âmes
échappe
A
lettre
l'Institut
Cette
suite d'
pu, à l
« disput
fleuron
tressent
Maritain
par cette
Mais, sa
et la rev

[B7 - GRENOBLE]
Les cinq derniers paragraphes de la
Lettre Maritain sont en
post-scriptum. Voir mise
au point incluse

AUTOUR

du

GRAND DRAME DE LA SALETTE

Une Lettre de Jacques MARITAIN

« Une défense du Secret de la Salette »

La Revue « Dieu vivant » (1) a publié un article sur N.-D. de la Salette, dans lequel son auteur, M. Louis Massignon, Professeur au Collège de France, relève les « disputes, ergotages, réticences et invectives, qui entourent le fait de la Salette comme d'une couronne d'épines ». Définition heureuse d'une situation très malheureuse, laquelle éloigne beaucoup d'âmes d'une manifestation mariale dont la transcendance échappe ainsi, dans son ensemble, au monde catholique.

A la suite de ce très bel article, M. Massignon publie une lettre de Jacques Maritain, Professeur de Philosophie à l'Institut Catholique et Ambassadeur de France au Vatican.

Cette lettre avait été adressée à la « Vie spirituelle » à la suite d'un lamentable article qu'elle avait publié, et qui aurait pu, à lui seul, justifier le jugement de Louis Massignon : « disputes, ergotages, réticences, invectives ». A ce nouveau fleuron de la couronne d'épines que ces tièdes contempteurs tressent inconsciemment à la Mère des Douleurs, Jacques Maritain, très au courant du drame de la Salette, répondit par cette lettre que la « Vie spirituelle » n'osa pas refuser. (2) Mais, sans le dire à ses lecteurs, elle n'en donna qu'une partie, et la revue « Dieu vivant » la cite *intégralement*.

A notre tour, nous croyons devoir la faire connaître. On verra que cette lettre, et la partie restituée surtout, montre la tragique partialité des accusateurs de la très vertueuse et très fidèle Mélanie. Elle vide un abcès qui, plus longtemps toléré, risquerait d'empoisonner un nombre toujours grandissant de religieux, de prêtres et de fidèles.

Signalons aussi un article particulièrement pénétrant paru dans « Témoignage chrétien » du 7 février, sous la signature de Robert Morel. Et voici que, ces trois écrits à peine parus, sort de presse « Une défense du Secret de la Salette » (3), forte brochure de 80 pages, qui jette un jour définitif sur la question par ses précisions historiques et documentaires. Par la haute valeur de son argumentation et des points de vue entièrement nouveaux qu'elle apporte, le témoignage de la Salette apparaît comme un tout indivisible dont la portée s'étend infiniment au delà du seul message public auquel certains voudraient limiter l'Apparition.

Jean-Baptiste Wilfrid, l'auteur de la brochure, n'a pas de peine à démontrer que l'acharnement des opposants contre Mélanie, la voyante, ne vise, en réalité, à travers sa personne, que son Secret, pièce maîtresse du message.

Jacques Maritain, lui, ne s'occupe pas de celui-ci, mais, par la réhabilitation autorisée qu'il fait de la Bergère, le lecteur ne peut conclure, du Témoin véridique, qu'à la vérité du Témoignage. Et ainsi, une seule et unique conclusion ressort des deux écrits, partis (comme les deux autres signalés, du reste) de points de vue entièrement différents.

Signalons, d'autre part, que cette étude n'a rien d'une « discussion » du secret de la Salette; elle est avant tout une preuve historique de son authenticité et des bénédictions de l'Eglise à son endroit.

Elle s'impose aussi bien à ceux qui n'ont pas abordé la question qu'à ceux qui croient la connaître par le récit tronqué généralement produit. Les uns et les autres verront qu'il ne s'agit pas là d'une dévotion s'ajoutant à d'autres dévotions, mais d'une clef providentielle sans laquelle la tragique situation planétaire actuelle reste inexplicable et sans issue.

LETTRE DE JACQUES MARITAIN au Directeur de la « Vie Spirituelle »

Octobre 1946.

Monsieur le Directeur,

Ceux de vos lecteurs qui ont pris la peine d'étudier l'histoire de la Salette et des deux bergers, et qui sont du reste plutôt rares sans doute, ne pourront pas ne pas protester contre l'article signé P. Herbin et paru dans le N° d'Août-Septembre de la *Vie spirituelle*. Cet article n'est certainement pas digne de votre revue.

Quoiqu'il en soit des problèmes posés par le texte que Mélanie a publié de son Secret, l'auteur « sert-il » ou « dessert-il », comme il dit, « la cause de l'Apparition » en suggérant que Mélanie *a fabriqué* celui-ci, — « à plus de trente ans d'intervalle » (ce qui n'est pas exact, la première diffusion ayant été faite en 1860), et selon, comme il dit, « les procédés littéraires et les plus grossières ficelles » du « style prophétique », — pour « déverser sa mauvaise humeur » et « sous l'influence de ses lectures » ? Il est permis de penser que discréditer la voyante n'est pas le meilleur moyen de « servir la cause de l'Apparition ».

Quant aux arguments qu'il emploie, ils sont d'une logique bien fragile. Je n'entends nullement toucher le fond des choses ni aborder la question de ce Secret sur lequel on a tant divagué, et dont la discussion a été prohibée par l'autorité ecclésiastique. C'est le cas de Mélanie qui m'intéresse et c'est seulement sur la qualité logique des arguments qu'on fait valoir contre elle que je voudrais attirer l'attention. « Il n'y a pas de raison, dit-on, pour qu'il ne se soit pas passé » pour tel témoin d'une révélation particulière « ce qui se passe même pour les auteurs inspirés » (à savoir que « la motion divine laisse intact l'instrument humain qu'elle trouve (*sic*) et qu'elle utilise, et c'est avec tout ce qu'il est et tout ce qu'il sait déjà humainement que l'auteur transmet le message et lui donne forme »). La conclusion ne serait-elle pas qu'il n'y a pas de raison non plus pour ne pas estimer

qu'il a pu se passer même pour ce témoin d'une révélation particulière « ce qui se passe pour les auteurs inspirés », à savoir que le rôle instrumental du messenger « trouvé » (par hasard) et utilisé par la motion divine laisse intacte, quand l'instrument est fidèle et n'est pas abandonné par Celui qui l'a choisi, la substance du message et n'autorise pas à lui inférer sans présomption que le message a été « fabriqué » ?

Mais ce que je voudrais avant tout noter, c'est que l'auteur de l'article n'ignore pas, que par un décret publié, si j'ai bonne mémoire, en 1915, le Saint-Office a interdit, à la suite d'abus commis par certains propagateurs du « Secret de la Salette », qui avaient ajouté à celui-ci des commentaires de leur crû, d'écrire ou de discuter publiquement sur le Secret de Mélanie. On aimerait savoir si cette interdiction a été respectée par l'auteur ou s'il estime qu'elle est une interdiction à sens unique, prohibant la défense et autorisant toutes les accusations lancées d'autant plus librement qu'on est sûr d'avance d'échapper à toute réponse ?

Ces procédés ne sont pas beaux. Léon Bloy, auquel pour une fois votre revue a bien voulu dispenser le témoignage d'une admiration condescendante où s'exerce brillamment en matière littéraire, le « sans critique dont il était dépourvu, comme chacun sait, en matière spirituelle (c'est une trouvaille de « sentir ici ou là, dans la description des gorges du Drac, par exemple », que Pierre Termier « est là derrière son épaule pour lui souffler », rendons hommage à ce discernement du souffle de la géologie derrière l'épaule du vieux Pèlerin, malheureusement « embourbé » quelques lignes plus haut « dans une histoire fuligineuse »), Léon Bloy n'aurait pas hésité à les qualifier rudement.

Enfin il est permis de penser que ce serait une singulière manière d'honorer la Sainte Vierge que de préparer le Centenaire de l'Apparition de la Salette en perpétuant contre Mélanie, pour la taxer d'imposture, l'injustice dont elle a souffert jusqu'à sa mort. C'est pour l'honneur et le souvenir de la voyante que je vous écris la présente lettre, que je compte sur votre courtoisie pour publier dans votre prochain numéro. Je suppose qu'en ce qui concerne cette âme naïve et farouche, mais héroïquement fidèle, et prévenue, selon les

témoignages de tous ceux qui l'ont approchée, des dons surnaturels les plus élevés, votre bonne foi a été surprise. La meilleure façon pour la *Vie Spirituelle* de réparer les mauvais procédés que j'ai signalés, et des oublis à l'égard de la Bergère qui finiraient par devenir scandaleux, serait de publier, au moins dans ses passages essentiels, l'éloge funèbre que le Chanoine Annibale di Francia a prononcé d'elle devant les Sœurs et les orphelines de l'Institut de Messine où elle avait vécu plus d'une année, comme « maîtresse de sublime vertu ». (*Ici commence la coupure sans points de suspension, jusqu'à la formule le politesse*).

J'entends bien que dans un livre récent le R. P. Jaouen, Missionnaire de la Salette, s'applique studieusement à démontrer l'hystérie de Mélanie et à faire retomber sur Mélanie les extravagances de l'entourage habituel des voyantes. Son argumentation est si manifestement unilatérale et décèle une malveillance si mal déguisée qu'elle est plutôt de nature à retourner contre sa propre thèse la méfiance du lecteur, pour peu que celui-ci possède par ailleurs des informations sur la question, ou même seulement qu'il ait quelque idée de la complexité des problèmes psychologiques auxquels le R. P. touche d'une main si sûre d'elle-même. J'ai peu de goût pour le merveilleux et j'attache du prix à tout effort quand il est vraiment objectif et intelligent, pour discerner la part de l'humain dans les âmes saintes. Mais je trouve dans le livre du R. P. Jaouen trop d'indices (je pense notamment à la façon incorrecte dont il interprète la lettre du 21 mars 1855), qui font douter de son esprit critique et de son impartialité.

Il sait exactement à quel moment — en 1852 — Mélanie a commencé de mal tourner. Pourquoi ne rien nous dire ensuite — fût-ce pour discuter le problème qu'elles posent dans son système d'interprétation — des vertus de Mélanie, de sa vie de pauvreté et de pénitence, de sa dévotion à la Sainte Vierge et à l'Eucharistie, de l'estime où l'ont tenue ses confesseurs et les deux évêques qui l'ont protégée, et des cinquante-deux années de persévérance chrétienne qu'elle a vécues après avoir commencé de mal tourner ?

Il est curieux au surplus de voir l'auteur avancer entre des récifs opposés et s'escrimer, quand il s'agit de sauver le Message public des mains non moins sûres d'elles-mêmes

du R. P. Delahaye, contre le même état d'esprit auquel il s'abandonne sans réserve quand il s'agit d'accabler la Bergère et de scruter ses « années tournantes ». Après tout, l'attitude du R. P. Delahaye paraît, si je puis dire, plus franche du collier, et sa manière d'argumenter sur les « lettres tombées du ciel » n'est certainement pas moins impressionnante que celle du R. P. Jaouen sur le « pithiatisme » de Mélanie.

Ce qui me surprend, c'est surtout la *manière* et la désinvolture avec laquelle un religieux voué à la Salette met tous ses soins à discréditer le principal témoin de l'Apparition, sans se demander un instant comment la Sainte Vierge aurait laissé sa messagère tomber dans le filet du « Tentateur ». A vrai dire, est-ce que j'en suis réellement surpris ?

Parlant des deux témoins et du « déracinement » dont l'Apparition de Celle que l'Eglise appelle *Mater Divinae Gratiae* a été pour eux la cause, l'auteur écrit dans sa préface : « Déracinés, ils seront *sans défense* (c'est moi qui souligne) contre leur humeur vagabonde, le travail de leur imagination et les séductions de toutes sortes qui guettent les témoins d'une vision céleste ». Cette phrase éclaire l'ouvrage et explique le malaise qu'on éprouve devant une certaine manière, aujourd'hui à la mode, d'étudier les problèmes les plus obscurs et les plus difficiles de psychologie mystique. Je la laisse à la méditation des lecteurs de la *Vie Spirituelle*.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jacques MARITAIN.

(1) « Dieu vivant » n° 7, 150 fr., 27, rue Jacob, Paris-VI^e.

(2) N° d'Octobre 1946.

(3) « Une défense du Secret de la Salette » par J.-B. Wilfrid, brochure 11,5/18 avec hors-texte et autographe de Mélanie. La participation aux frais est de 70 fr. franco.

Demander également « L'Apparition de la T. S. Vierge à la Salette », avec Imprimerie du R. P. Lepidi, Maître du Sacré-Palais, au prix de 16 fr. franco.

Adresser virement[®] postal à l'adresse suivante : M. René Feré, 20, rue Claude-Lorrain, Paris-XVI^e, c/c Paris 569.526.

On trouvera en outre l'une et l'autre brochures en dépôt chez Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris-VI^e.

AUTOUR du GRAND DRAME DE LA SALETTE

Mise au point relative à la Lettre de Jacques MARITAIN

Nous avons reproduit, telle qu'elle a paru dans la revue *Dieu vivant* (n° 7), une protestation de M. Jacques Maritain dont la *Vie spirituelle*, dans son numéro d'octobre 1946, n'avait publié qu'une partie.

A la suite de *Dieu vivant*, nous avons parlé d'une seule lettre, or, en cela, cette revue faisait erreur, et, à sa suite, nous nous trompions, car il y a eu deux lettres de M. Maritain.

Mais ces deux lettres constituaient une seule protestation, la seconde formant post-scriptum à la première, l'auteur ayant fortement insisté pour que celui-ci soit publié en même temps et à la suite de la première lettre qu'il complétait.

Et parceque cette seconde partie formait post-scriptum, la *Vie spirituelle* nous reproche aujourd'hui d'avoir publié un « document inexact » !

Inexact, un document transmis en deux fois par l'auteur, mais reproduit (par *Dieu vivant*) en une seule et intégralement, selon sa demande formelle !

Inexact, parcequ'il fait connaître le tout au lieu de ne donner que la partie !

La *Vie spirituelle* nous apprend que c'est « en accord » avec M. Maritain qu'elle n'a pas publié ce post-scriptum. Or, nous pouvons et devons préciser qu'il n'y eut là nul accord, mais bien notification unilatérale de la *Vie spirituelle*

qui s'est prévalu de son droit légal pour refuser à M. Maritain l'insertion demandée.

Mais ce pseudo « accord » ou cette notification pouvaient-ils avoir la vertu de supprimer un seul mot de ce qui avait été écrit et que nous avons reproduit ? Et que l'auteur destinait expressément aux lecteurs de la *V. S.*, comme en témoigne la dernière phrase de son « post-scriptum » : « *Je la laisse (la phrase incriminée) à la méditation des lecteurs de la Vie spirituelle* ».

Pouvaient-ils avoir la vertu d'empêcher que l'intérêt de ce « post-scriptum » ne dépassât de beaucoup celui même de la première lettre ?

Ce précieux « post-scriptum » n'a d'ailleurs été, et ne pouvait avoir été connu de *Dieu vivant* que parceque, sur le refus de la *V. S.*, M. Maritain l'avait personnellement communiqué à M. Massignon pour qu'il parût dans *D. V.* à la suite de son article sur la Salette ; et M. Massignon le publia dans cette revue à la suite de la lettre, en l'y incorporant suivant toutes les règles de publication d'une copie authentique, laquelle portait en tête *des points de suspension* (et non les initiales « P. S. ») pour bien en marquer l'enchaînement.

Ayant payé, largement sans doute, notre dîme au cumin sur l'impondérable qu'il lui a plu de soulever, nous sera-t-il permis maintenant de suggérer à la *Vie spirituelle* de porter sur un plan supérieur ce « souci de la vérité » qui l'anime et qu'elle a bien raison d'attendre de nous, en prenant une exacte connaissance de cette « *Défense du Secret de la Salette* » (1) qui ruine de fond en comble la double et très impardonnable *inexactitude* de tout ce qu'elle a laissé dire dans son numéro d'Octobre 1946 contre Mélanie et son Secret. *Inexactitude* en matière grave qu'une conscience droite et informée ne peut accepter, et qui a trouvé en Jacques Maritain l'homme qualifié pour le *non possumus* qui s'imposait.

Jean-Baptiste WILFRID.

(1) Par J.-B. Wilfrid, 70 fr. franco. Adresser v. p. à M. René Feré, 20, rue Claude-Lorrain, PARIS-16^e ; c/c Paris 569.526.

En dépôt chez Casterman, 66, rue Bonaparte, PARIS-6^e.

UNE DEFENSE DU SECRET DE LA SALETTE (1)

par Jean-Baptiste WILFRID

PREAMBULE

Un groupe d'amis de la Salette a cru devoir, en cette année centenaire de la divine Apparition, préparer une défense de ce Message si généralement ignoré, déformé ou combattu par beaucoup de catholiques.

Ils savent que les Larmes de Marie à la Salette ont une explication infiniment plus étendue et plus auguste que celle qui en a été donnée par la piété, même ardente, de catholiques trop inavertis du mystère de ces Larmes.

Et il leur a semblé que ce Centenaire d'un Message, qui ouvre en quelque sorte la série des grandes Apparitions mariales modernes, devrait être à la fois

(1) C'est à dessein, et pour distinguer ce message du reste du Discours, que nous emploierons l'expression « SECRET » de la Salette au cours de cette étude, quoiqu'il n'ait été secret, d'ordre de la Mère de Dieu, que jusqu'en 1858, l'année de Lourdes. L'expression « Secret de la Salette » est d'ailleurs d'usage courant, pour ce motif, malgré sa prospection.

la fin d'une tragique méconnaissance de ces Larmes et l'aurore d'une Réparation dont la Consécration du Genre Humain, au Cœur Immaculé de Marie est peut-être le préambule.

La Très Sainte Vierge pleurait à la Salette, sans doute parce qu'Elle voyait le triste sort qui serait fait à son maternel avertissement. Elle le voyait repoussé; repoussé moins par « son peuple » que par quelques-uns de ses prêtres, « ministres de son Fils ». Et Elle se voyait dès lors impuissante à retenir le Bras de ce Fils, Bras devenu trop pesant à cause d'eux.

Par eux, le message de miséricorde devenait un message de justice dont toute la terre, sous nos yeux, porte la blessure. Et au delà de cette ruine de la nature et de la chair, Elle voyait la ruine des âmes, l'endurcissement des cœurs : « On n'entendra que bruits d'armes et que blasphèmes ! »

Ah ! comme on comprend ces Larmes; comme elles sont lumineuses !

Ces amis de la Salette se proposent de montrer et de prouver, par un nombre important de témoignages de premier plan, que, contrairement à ce qui est affirmé trop souvent, le « Secret de la Salette », nièce capitale du Message, n'a jamais été réellement désapprouvé, bien au contraire.

Ils veulent apporter cette preuve en un temps où l'impuissance des hommes à faire régner une paix véritable est manifeste, impuissance qui vient, en grande partie, du rejet du message de miséricorde que la Très Sainte Vierge en pleurs avait demandé de faire passer à tout son peuple, et que leur obstination

risque de transformer, une fois de plus, en message de justice.

En sorte que l'acte qu'ils veulent accomplir est un retour à l'obéissance par laquelle ils escomptent la levée de l'hypothèque qui stérilise par avance toutes les œuvres et toutes les prières des catholiques en faveur d'une paix que Dieu ne peut accorder à une Société qui repousse les Larmes de sa Mère.

« Parle, commande, règne... ».

« Venez et sauvez-nous... ».

Tels sont les cantiques que nous aimons à chanter.

Mais convient-il, après cela, de repousser la volonté nettement exprimée de Marie *venant* en vue de nous *sauver* ! ..

Convient-il, après cela, de résister à Dieu qui nous envoie sa Mère pour nous *parler* en son nom, pour instituer son *Règne* sur la terre !

Que telle soit bien, cependant, notre duplicité, un très bref résumé de notre histoire contemporaine suffit à le montrer.

Nous consacrons, dans notre étude, quelques pages montrant les relations de cause à effet entre le Message de la Salette et la guerre de 1870 dont le Siège de Paris, le 19 septembre, nous invite, par sa date même, à reconnaître le signe.

Mais l'épreuve avait servi, la Très Sainte Vierge, à Pontmain, intervint, et la France (*Gallia poenitens et devota*), se rappela la promesse de 1689. L'Assemblée Nationale, en 1873, décréta « d'utilité publique »

la construction de la Basilique du Sacré-Cœur. Tout pouvait, alors, être sauvé !

Mais bientôt, en 1880, la France donna le signal de la guerre au Secret de la Salette, comme on en verra le récit dans notre étude. Aussitôt, dès 1881, la persécution religieuse commençait, les premières congrégations religieuses étaient exilées, et tout le cortège des lois laïques devait suivre pour aboutir aux projets actuels de la suppression de l'enseignement religieux à tous les degrés. Et cette guerre n'était, elle-même, que la conséquence d'une politique intérieure allant régulièrement toujours de plus en plus à gauche, en dépit de prières intenses, mais toujours stériles, en vue de « bonnes élections »...

A ce recul des lois et des assemblées, se configure celui des Français eux-mêmes.

La guerre de 1870 avait été comprise, par le pays, comme un fléau, et un profond réveil du sentiment religieux suivit, hélas bien vite contrarié par le nouveau personnel politique.

Le coup de tocsin d'Août 1914 réussit à remplir les églises pendant plusieurs mois; on se confessait, sur les bancs, dans les rues, dans les cours des casernes.

Mais 1939 ne vit plus rien de semblable. La consigne de religieux libéraux était de nier la guerre punitive; on était loin du *Gallia poenitens*... de 70, et loin, du même coup, du repentir !

Les prières n'ont pas manqué, d'autre part, pour conjurer les guerres !

Un pèlerinage pour la paix se terminait, à Lourdes, en 1914, juste au moment où éclatait la guerre. Un autre, également pour la paix, se clôturait, à Lourdes encore, en 1939, dans les memes conditions, et les évêques de France faisaient le vœu solennel d'y construire une basilique en actions de grâces si elle était évitée; un Congrès Eucharistique venait de se terminer à Alger pour la paix; un autre se préparait, dans ce même but à Nice. Au meme moment, devait avoir lieu, à Rome, un pèlerinage international d'action catholique de la J.O.C. pour la paix toujours; pour la paix encore avait ete effectué l'exceptionnel triduum de messes à Lourdes, deux ans auparavant, et partout, en France et à l'étranger, les prières et les supplications montaient vers le Ciel pour la paix. Enfin, la manifestation du stade de Colombes, celle de Vézelay et d'autres forment un ensemble de prières qui ne peuvent être perdues pour les individus, mais qui restent jusqu'ici sans résultat pour l'objet qui les a suscitées.

De toute évidence, le Ciel est resté sourd à ces prières comme il reste sourd aujourd'hui aux supplications pour une paix véritable.

Or cette longue suite de malheurs, dont nul ne pouvait avoir l'idée il y a cent ans, était annoncée par ce Message de Marie qui avait pour but de les éviter, et Mélanie, éclairée par sa Vue, en avait prophétisé l'accomplissement dont elle nous donnait le motif avec insistance : le rejet du divin Secret. On peut mesurer par là la faute de ceux qui en ont organisé l'étouffement.

Et de quelles craintes ne doit-on pas envisager

l'avenir, quand, à l'occasion du Centenaire, on a vu redoubler, de la part des gardiens mêmes du Sanctuaire, les attaques qui ont déclenché la guerre au Royaume de Marie !

Si donc notre désobéissance sur ce point capital a été à l'origine de tous nos maux, n'est-ce pas par le retour à l'obéissance que nous pourrions espérer le pardon de notre orgueil et notre réconciliation avec Dieu.

Il nous reste à montrer que le *Secret de la Salette* est bien l'authentique Parole de Marie; que notre Reine a expressément commandé de la *faire passer à tout son peuple*, et que l'Eglise a toujours reconnu le divin Message en dépit de quelques personnalités ecclésiastiques qui ont voulu faire croire le contraire.

Notre étude a pour but de mettre fin à l'intolérable scandale de ceux qui ont osé dire que l'Eglise a « désapprouvé » ou « condamné » le Secret.

Leur mensonge est du même ordre que celui qui assimile à l'Eglise ces autres ecclésiastiques du xv^e siècle, et qui l'accusent d'avoir brûlé Jeanne d'Arc.

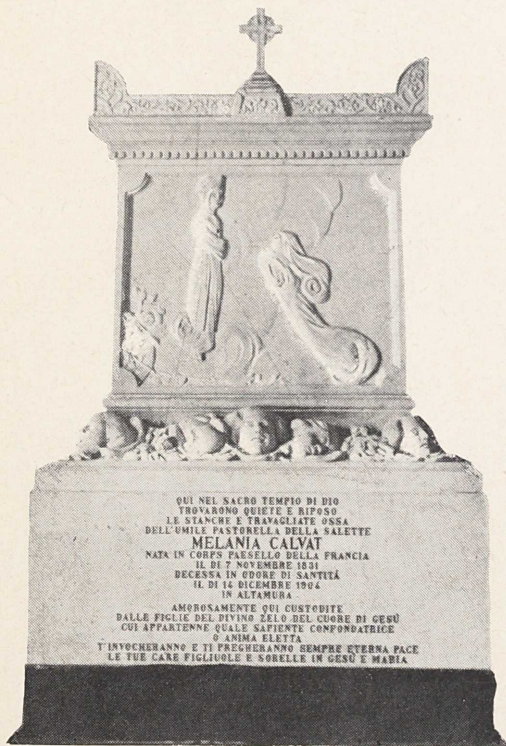
Il appartient aux amis de la vérité de mettre fin à un tel scandale; c'est ce que se propose notre étude.

On trouvera enfin, dans ces pages, des motifs inédits et convaincants pour reconnaître l'origine divine du Secret grâce aux assauts récents de ses adversaires qui ont apporté, sans le vouloir, mais providentiellement, de précieux matériaux à notre plaidoyer.

19 Septembre 1946.

TOMBEAU DE MÉLANIE CALVAT
ÉLEVÉ AU CENTRE DE L'ÉGLISE
DE
L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Cette église a été construite sur l'emplacement
de la maison mortuaire de la sainte Bergère
au Monte Calvario d'Altamura (Italie)



TRADUCTION DE L'ÉPITAPHE :

« Ici, dans le saint temple de Dieu, reposent, dans la paix, les restes de l'humble Bergère de la Salette, Mélanie Calvat. Née à Corps (au pays de France) le 7 novembre 1831, elle est décédée en odeur de sainteté à Altamura, le 14 décembre 1904. Sa vie ne fût que travaux et afflictions.

Avec toute l'affection filiale de leur cœur, ici, les FILLES DU DIVIN ZELE DU CŒUR DE JESUS veillent pieusement Mélanie qui est leur sage COFONDATRICE.

Dans ton éternelle paix, ô âme privilégiée, toujours t'invoqueront et te prieront tes chères filles et sœurs en Jésus et Marie ».

A
R
ET A

Il e
l'Appar
par la
vie ent
peuple

Elle
Messag
publiée

Ce
Secret
date de

(1) A
tous ces
pirés. A
sans l'ay
le chanc
qui ont
John Van

LE SECRET DE LA SALETTE A-T-IL ÉTÉ CONDAMNÉ PAR L'ÉGLISE ?

RÉPONSE A LA « FICHE SALETTINE N° 5 »
ET A QUELQUES AUTRES QUI L'AFFIRMENT (1)

Quiconque aime la vérité déteste l'erreur. Mais cette détestation de l'erreur est la pierre de touche à laquelle se reconnaît l'amour de la vérité.

Si vous n'aimez pas la vérité, vous pouvez dire que vous l'aimez et même le faire croire; mais soyez sûr qu'en ce cas vous manquerez d'horreur pour ce qui est faux, et, à ce signe, on reconnaîtra que vous n'aimez pas la vérité.

Ernest HELLO.

Il existe un opuscule faisant une vive lumière sur l'Apparition de la Salette, intégralement rapportée par la Voyante, Mélanie Calvat, qui a employé sa vie entière à faire passer son Message « à tout le peuple de Marie », comme elle en avait reçu l'ordre.

Elle n'a *jamais varié* dans son affirmation d'un Message comprenant différentes parties qu'elle a publiées, chacune au temps marqué.

Ce Message se compose du Discours public, du Secret (lequel ne devait rester secret que jusqu'à une date déterminée), et de la Règle d'un Ordre nouveau.

(1) A la « Documentation catholique » entre autres, et à tous ceux qui, comme elle, l'ont reproduite ou s'en sont inspirés. A tous ceux, qui, d'une façon plus générale, répètent, sans l'avoir jamais vérifiée, l'affirmation des opposants. A tout le chœur des ouvriers de dernière heure, enfin, clercs ou laïcs, qui ont construit le savant échafaudage dont on verra plus loin l'exposé. (Annexe II.)

Cet opuscule porte l'Imprimatur, donné à Rome par le R.P. Lepidi, O.P., Maître du Sacré-Palais, Assistant Perpétuel de la Congrégation de l'Index, et cet Imprimatur est renforcé par un autographe du Maître du Sacré-Palais : « Ces pages ont été écrites pour la pure vérité. »

Cette précieuse publication fait connaître les hautes approbations dont a été revêtu le Message *intégral* de Mélanie, *Secret compris*, approbations de Princes de l'Eglise et d'évêques morts en odeur de sainteté, approbations données en outre par deux Papes, comme il sera dit plus loin.

Cette brochure montre nettement la fidélité de la Messagère, ainsi que son immense portée, soulignée d'ailleurs par les événements présents qui le réalisent dans la lettre et dans l'esprit.

I. — SEMEURS D'IVRAIE

La lumière sur la Salette ne devait pourtant pas encore être définitive.

Faut-il s'en étonner ?

Cela serait méconnaître la ruse du Malin. Il va inspirer un auteur obscur, qui, sous prétexte de zèle marial, va imaginer d'insérer, dans l'opuscule du P. Lepidi, plusieurs pages imprimées, d'un vitriol de son crû, et faire ainsi condamner l'ensemble de l'ouvrage approuvé par le Maître du Sacré-Palais, mais augmenté de son libelle injurieux.

Oh ! certes, il a fallu des ennemis dans la place. Il aurait été élémentaire et aisé de faire la discrimi-

nation, de condamner l'adjonction en respectant l'original approuvé. Mais l'Ennemi ne pouvait manquer de saisir l'occasion d'un écrasement qu'il croyait définitif du Message abhorré, en faisant croire à la condamnation du lumineux opusculé qui le justifiait.

II. — DISTINCTION « SUBTILE » (!!!)... ENTRE LA LUMIERE ET LES TENEBRES

« La fiche salettine n° 5 » parle de « DISTINCTIONS SUBTILES ENTRE LE SECRET ET CERTAINES DIATRIBES VENIMEUSES CONTENUES DANS LA BROCHURE CONDAMNÉE ».

« CONTENUES ». Voilà bien l'aveu que la brochure condamnée est celle qui *contient* le pamphlet injurieux. Car il y a bien *deux brochures*, l'une approuvée par le P. Lepidi, et l'autre qui est l'œuvre d'un faussaire ayant acnéte une faible partie de l'édition authentique pour y encoller son œuvre clandestine. (Lettre à M. l'abbé Z., signée Mariavé, du 2 février 23) en cherchant à la couvrir du titre de la brochure approuvée le 6/6/22.

Sans même attendre la condamnation du 9/5/23, l'Editeur poursuivit immédiatement le Dr Grémillon (Mariavé) et exigea de lui le retrait des brochures falsifiées.

Il n'y a pas de « subtilité » quand on procède à l'indispensable restitution des deux paternités, grossièrement et intentionnellement confondues, la première seule, ayant reçu l'approbation de l'Eglise, la seconde, méritant le blâme.

Donc la brochure intitulée :

L'Apparition de la Très Sainte Vierge
sur la Montagne de la Salette

le samedi 19 septembre 1846 ;

simple réimpression du texte intégral publié
par Mélanie

avec l'Imprimatur de Sa Gr. Mgr Sauveur Louis, Cte Zola
Evêque de Lecce, en 1879,

suivi de quelques pièces justificatives.

Le Tout publié avec l'Imprimatur du R.P. Lepidi, O.P.,
Maître du Sacré-Palais, Assistant Perpétuel de la
Congrégation de l'Index

Délivré à Rome le 6 juin 1922.

(Société Saint-Augustin, Paris-ROME-Bruges)

et non augmentée de la « diatribe venimeuse », frauduleusement ajoutée après coup à *l'insu des auteurs*, conserve toute l'autorité que lui confère la haute approbation du Maître du Sacré-Palais, en dépit de la confusion que risque de faire la « fiche salettine n° 5 ».

Nous produirons en temps utile, si cela est nécessaire, d'augustes témoignages par lesquels on verra que l'autorité des « pages écrites pour la pure vérité » reste entière après la mise à l'index, en 1923, de la brochure falsifiée.

Ajoutons que des personnes de bonne foi ont pu être trompées par ces manœuvres, le texte de condamnation du décret de 1923 s'étant abstenu de citer le titre entier de la brochure visée, supprimant le *Tout avec l'imprimatur du R.P. Lepidi, Maître du Sacré-Palais...* puisque la brochure dénoncée au Saint-Office contenait précisément une addition étrangère à ce « TOUT ».

La confusion s'est augmentée encore, le catalogue de l'Index s'étant borné à citer :

« *La Salette. — L'apparition de la Très Sainte Vierge, décret du 9/3/23* », procédé bibliographique inadmissible, faute grave par omission, pouvant faire croire que le Fait même de l'Apparition était condamné. (Toute référence bibliographique se doit de citer intégralement toutes les caractéristiques d'un ouvrage : titre complet, lieu et année de l'édition, nombre de pages, etc...)

Que tout ami de la vérité, désormais fixé sur la valeur et l'intérêt de la précieuse brochure, ne manque pas d'en faire son trésor et de la faire connaître autour de lui.

III. — POURQUOI CETTE HAINE CONTRE LE SECRET ?

Quant au motif d'implacable hostilité contre le Secret, il réside principalement, on le sait, dans les reproches qu'il contient à l'adresse d'un certain clergé, simple réédition de la haine du Sanhédrin qui conduisit Jésus au Calvaire. Et si les Juifs ne purent supporter que le Sauveur fustige les « sépulcres blanchis », il ne peut être toléré, *à fortiori*, que la Reine du Clergé, paraissant à la Salette (de sales, sel) s'adresse au « Sel de la Terre », et lui laisse entendre que son affadissement est la cause principale de la décomposition de la pâte !

On ne prétend pas, dans ces quelques pages, épuiser l'explication de la lutte contre le Secret. Il est des motifs très supérieurs à ceux-ci, dont nous donne-

rons un aperçu plus loin (Annexe VI). Mais il suffit de savoir que Celle que l'Eglise qualifie de Trône de la Sagesse avait expressément demandé que le divin Message fût « passé à tout son peuple ».

IV. — ARGUMENTS ET PERSONNEL DE L'OPPOSITION

Il faut le dire tout de suite. Parmi les principaux ennemis du Secret de Mélanie sont les Pères mêmes de la Salette, ou, du moins, quelques-uns d'entre eux, ceux, hélas, qui ont la parole !

Les temps actuels nous ont appris à ne plus nous étonner de rien. Refoulons donc bien vite la tristesse d'une telle constatation, et résumons fidèlement leurs principaux arguments, nous bornant, pour commencer, à retenir ceux qu'ils formulent contre la brochure du P. Lepidi. Et ensuite, ces arguments réduits à néant, le travail approuvé par le Maître du Sacré-Palais subsistant, il suffira de le lire pour avoir sur l'ensemble de l'affaire *tout ce qu'il faut pour connaître l'essentiel de la question.*

V. — LES « IMPRIMATUR » : CHIFFONS DE PAPIER

Voici donc un libelle émané de la Salette (fiche salettine n° 5) par lequel on apprend, in fine, que :

« ROME A NETTEMENT DÉSAPPROUVÉ LES PUBLICA-
« TIONS (du Secret) AYANT PARU, REVÊTUES OU NON
« D'UN « IMPRIMATUR »...

Or, en fait :

1° Il y a eu une première édition du Secret en 1873 avec approbation de l'Archevêque de Naples, dont l'ordre des parties diffère de celui publié définitivement en 1879, mais qui comporte la substance de *tout* ce que ce dernier apportera plus tard.

2° Il y a l'Imprimatur de 1879, par Mgr Zola, au texte complet de l'Apparition, Secret compris. Ces imprimatur n'ont *jamais* été retirés; ces brochures n'ont *jamais* été condamnées.

3° Il y a eu l'Imprimatur donné en 1922 par le P. Lepidi dans la brochure susdite. Cette brochure a été l'objet de l'avanie en question, et par là l'objet de la condamnation de 1923. Mais cette condamnation, on l'a vu, tombe d'elle-même, la haute autorisation subsistant, pour l'édition authentique où les feuillets frauduleusement imprimés à *l'insu des auteurs* n'ont pas été insérés.

VI. — OU ROME ET L'EGLISE DEVIENNENT DE COMPLAISANTES ENTITES

Pour établir à tout prix que l'Eglise (?!) a condamné le Secret, la « fiche salettine » rapporte la mise à l'index (réelle, celle-là), de deux ouvrages de l'abbé Combe. Mais il s'agit là de simples *commentaires* du Secret, non du Secret lui-même.

Il faut pouvoir dire que « L'EGLISE », que « ROME » ont toujours « SUSPECTÉ », ou « DÉSA-PROUVÉ », ou « CONDAMNÉ » ces publications parues « AVEC OU SANS IMPRIMATUR ».

Mais après la mise à l'index de ces livres, qui se proposaient avant tout de commenter le Secret, après

la condamnation en porte-à-faux de la brochure falsifiée dont nous avons parlé, que reste-t-il à ces opposants pour la justification de leur thèse ? Il reste deux arguments, nous disons DEUX, que la brochure du Maître du Sacré-Palais va réduire aux plus humbles proportions :

1° Les lettres du Cardinal Caterini de 1880.

2° Le décret de 1915.

Quelques remarques s'imposent ici au sujet des lettres Caterini.

a) Il y eut bien, en réalité, plusieurs lettres, dont deux généralement citées : l'une du 8 août 1880 au Supérieur des Pères de la Salette; l'autre à l'Evêque de Troyes, Mgr Cortet, en date du 14 août de la même année.

Les *Annales de la Salette*, de mai 1943, citent bien cette lettre, phototypée même. Mais elles se gardent bien de reproduire celle du 8 août, qui leur fut adressée à eux cependant. Et pour cause !

C'est que cette lettre fut publiée *avec des pointillés* qui supprimaient la conclusion gênante d'une phrase ramenée ici à son intégrité originale, au moins substantielle : « Que les exemplaires en soient, autant que possible, retirés des mains des fidèles, mais *maintenez l'opuscule dans les mains du Clergé pour qu'il en profite.* » C'est du moins la thèse soutenue à la suite de certaines confidences, dès la publication de la fameuse lettre. Les bons Pères la qualifient de légende. Il leur serait si facile de la détruire en produisant la photocopie de cette lettre du 8 août, comme ils l'ont fait si volontiers pour celle du 14 !

Ces pointillés gênants (que nous remplaçons par la restitution soulignée), d'abord reproduits dans les revues ou semaines religieuses, furent bientôt supprimés sans explication. Mais l'absence de toute formule de politesse témoigne encore de cette suppression.

b) Mais il importe surtout de remarquer le caractère *privé* de ces lettres, en dépit de l'allure officielle que voudraient leur donner les opposants; caractère privé qui découle du simple fait que la date de la réunion des membres de la Congrégation n'est pas indiquée comme cela est d'usage en pareil cas.

Deux cardinaux faisant partie de cette Congrégation ignoraient tout de la soi-disant décision (voir lettre de Mélanie, p. 30 (1)).

c) Ces lettres privées du cardinal ne sauraient donner autre chose que l'opinion *personnelle* de leur auteur (provoquée d'ailleurs par l'insistance et même certaines menaces de leurs correspondants, le retrait du Denier de Saint-Pierre, entre autres (2)).

d) Ces lettres privées du cardinal n'interdisaient nullement le Secret, demandant seulement qu'il soit retiré, *autant que possible*, des mains des fidèles (et non de celle des prêtres).

(1) Les renvois de page que nous donnerons au cours de cette étude se réfèrent tous à la brochure du P. Lepidi.

(2) Que le cardinal ait cédé à une véritable pression, les paroles suivantes qu'il adressa à Mgr Zola en témoignent : « J'ai tort, je suis allé trop vite; mais aussi ces Français m'accablent : tenez, voyez sur ma table ces montagnes de lettres des Evêques français, et il n'est pas facile de les faire démoder quand ils ont quelque chose dans la tête » (déclaration de Mgr Zola à Mélanie, lettre du 1^{er} décembre 1898).

D'autre part :

L'opinion personnelle du cardinal Caterini ne saurait prévaloir contre l'opinion personnelle de Sa Sainteté Léon XIII, qui, dans le même temps, chargeait Amédée Nicolas de « rédiger une brochure explicative du Secret tout entier afin que le public le comprenne bien » (p. 31).

Ici, le conseil même donné par le cardinal est remplacé par celui de le faire bien comprendre à ce même public; conseil, bien conforme, celui-là, à l'ordre donné par la Très Sainte Vierge : « Vous le ferez passer à tout mon peuple. »

En 1912, le cardinal Luçon, interrogé sur la même question, consulte la Congrégation de l'Index et du Saint-Office, laquelle répond que deux livres de l'abbé Combe sont condamnés, mais *nullement le Secret* (p. 38).

Quant au fameux Décret de 1915, voici ce qui en est dit dans « ces pages écrites pour la pure vérité » :

« Ce Décret « défend de traiter et discuter la question du Secret de la Salette, « MAIS IL NE PORTE ABSOLUMENT AUCUNE CENSURE, NI SUR L'OPUSCULE DE MELANIE, NI SUR LE SECRET EN PARTICULIER, NI AUCUNE DEFENSE DE LE POSSEDER, DE LE LIRE ET DE LE REPANDRE ».

Qu'il reste permis, contrairement aux insinuations et dires de la « fiche salettine » de lire le Secret, de le posséder et de le répandre, cela ressort suffisamment de la simple comparaison des dates :

du décret (décembre 1915), et de la brochure hautement approuvée par le Maître du Sacré-Palais (juin 1922).

Rappelons, au surplus, que le fameux-« Décret », du 21 décembre 1915, contrairement à toutes les règles canoniques, a été inséré aux *Acta Apostolicae Sedis*, muni de la seule signature d'un notaire, et sans mention de l'approbation pontificale.

VII. — DESIRS ET REALITES

Dans un déchainement des passions qui rappelle celui dont fut victime Notre-Seigneur, on a entendu des prêtres dire que, même si le Secret était authentique et qu'il fut prouvé que Notre-Dame avait ordonné de le publier, on aurait le devoir de lui désobéir puisque l'Eglise donnait l'ordre contraire !

Prêter à l'Eglise un rôle non moins ridicule qu'odieux ne suffit pas à de tels casuistes; il leur faut encore inventer une condamnation qui n'a jamais existé que dans leurs désirs.

Mais comme leur affirmation, à force d'être répétée, risque de tromper un public mal informé, il ne sera pas inutile de montrer l'impossibilité *de fait* d'une telle condamnation dans les circonstances de la cause.

Donnons donc ici les raisons de cette impossibilité. Nous les tirons d'une autre brochure d'Amédée Nicolas : « Le Secret de la Bergère de la Salette », éditée à Nîmes en 1881. L'auteur, on le sait, avait la pleine confiance de Léon XIII très versé dans les

questions de droit par sa situation d'avocat, et très informé de tout ce qui touche aux débuts de la Salette et à l'opposition qui suivit, il montre qu'une condamnation implique un jugement et il ajoute :

« Un pareil jugement, par suite de la longue procédure qu'il faut suivre en pareille matière, *se serait fait attendre environ pendant quatre ans.*

« Le Secret étant d'un côté une révélation, et, de l'autre, se liant au miracle de l'Apparition, il fallait d'abord faire comparaître Mélanie devant le Saint-Office, l'interroger et l'examiner longuement et à diverses reprises pour bien déterminer l'esprit qui l'animait, et savoir s'il était divin, diabolique ou humain. Il fallait connaître la vie entière de la bergère, soit avant, soit depuis le fait de l'Apparition. Il était nécessaire de vérifier et étudier le Secret dans toutes ses parties, de le rapprocher des Saintes Ecritures, pour savoir s'il leur était opposé ou conforme, de comparer avec les événements dont notre génération a été témoin, la partie de cette pièce qui s'y rapporte, pour savoir si ces événements s'étaient ou non réalisés; il fallait appeler en témoignage toutes les personnes qui pouvaient donner des renseignements sur la Voyante. Il fallait se rendre compte de toutes les grâces corporelles ou spirituelles qui avaient été obtenues par l'invocation de N.-D. de la Salette, et qui étaient consignées, soit dans les *Annales de la Salette*, soit dans tous autres ouvrages. Il fallait, de plus, s'occuper des mille sanctuaires établis dans les cinq parties du monde, faire des enquêtes, donner des commissions rogatoires un peu partout. Or, aucune de ces choses, qui sont les préliminaires forcés des voies d'instruction imposées par le droit, n'a été faite, cela est certain; donc il est aussi certain qu'il n'y a eu, au Saint-Office, au 14 août 1880, ni jugement, ni jugement « sévère », ni « condamnation catégorique », quoiqu'en ait dit le directeur de la *Semaine Liturgique de Marseille* (et plusieurs autres); qu'il est même impossible qu'il y en ait eu un...

Imagions maintenant, par hypothèse, les suites d'une condamnation.

« Rejeter le Secret publié par celle qui l'a *seule* reçu, pour suit Amédée Nicolas. serait, à nos yeux, et à ceux des esprits logiques et raisonnables, rejeter le miracle tout entier, le renverser complètement; ce renversement entraînerait celui du mandement doctrinal du 19 septembre 1851, des dix brefs, indults et rescrits donnés par le Pape Pie IX en faveur de la Salette, des mandements des 4 novembre 1854 et 19 sep-

tembre 1857, de l'érection en *basilique mineure* du sanctuaire de la montagne, et du couronnement du 21 août 1879.

« Dès les premiers jours, les bergers ont dit qu'ils avaient reçu chacun *un secret particulier*. Donc, les secrets font *partie intégrante, nécessaire et essentielle* du miracle. Si, en réalité, il n'y a pas eu de secrets donnés, les enfants *ont menti*. S'ils ont menti sur ce point, on ne peut les croire sur aucun autre. et le miracle disparaît. »

VIII. — L'EGLISE VIVANTE APPROUVE LE SECRET

On trouvera dans la justicière et sereine brochure du P. Lepidi, les NOMS de SIX Evêques, Archevêques et Cardinaux qui connaissaient à fond Mélanie et son Message. Est-ce que ces Princes de l'Eglise, auxquels il faut ajouter l'Archevêque de Messine et le Maître du Sacré-Palais, ne faisaient pas partie de l'Eglise ?

Mais ce n'est pas tout. Pie IX et Léon XIII ont pris, à l'occasion du Secret de Mélanie, une position qui condamne celle des opposants. Le témoignage du saint évêque de Lecce est, à cet égard, sans réplique.

On trouve à la page 29, de la brochure du P. Lepidi, dans une lettre de Mgr Zola, l'affirmation qu'un ouvrage intitulé : *Les Secrets de la Salette et leur importance* a-été honoré « de l'agrément et de la bénédiction de Sa Sainteté Pie IX », et que Notre Saint Père le Pape Léon XIII a également reçu ce même document tout entier » (Le Secret de Mélanie).

Ils ne peuvent ignorer, répétons-le, que le même Pontife a fait demander, le Samedi-Saint 1880 à Amédée Nicolas, de « rédiger une brochure sur le

Secret tout entier, afin que le public le comprenne bien » (Mgr Zola p. 31).

Ils ne peuvent ignorer non plus, qu'avant et après ces actes de foi donnés au Secret par ces Pontifes, des sollicitations pressantes ont été faites auprès de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X pour leur arracher la condamnation tant désirée, mais sans le moindre succès.

Comment peuvent-ils dire ensuite que « L'EGLISE SÉPARE LE MESSAGE PUBLIC DU SECRET » ?

Comment peuvent-ils taxer d'insoumission envers l'Eglise ceux qui, à la suite de ses représentants les plus qualifiés, et des Papes eux-mêmes, entendent rester fidèles au divin Secret ?

Quelle serait donc cette Eglise dont ne feraient partie ni ces Princes de l'Eglise, ni ces Papes !

IX. — LE DILEMME DES PERES

Pour pouvoir rejeter le Témoignage, les porte-paroles des Pères de la Salette n'hésitent pas à diminuer, à ravalier autant qu'ils le peuvent l'autorité du Témoin. (On le verra plus loin : Annexe II.)

Il est étrange de les voir prendre une telle position sur cette question.

Prétendre savoir mieux que le Témoin ce qui a été dit par la Très Sainte Vierge au point de rejeter la pièce essentielle du Message revient à dire que Mélanie a menti, ou inventé, ou s'est illusionnée. Mais à qui, en ce cas, remonte l'accusation, sinon à Marie qui aurait alors si mal choisi ses

témoins. (Voir chapitre XI le rappel de la doctrine de Bernardin de Sienne sur ce point de théologie mystique.)

Et puis, si le Témoignage est irrecevable pour une partie, qui nous garantit qu'il ne l'est pas pour le tout ? Ou s'il est fidèle pour le Message public, comment prétendre qu'il ne l'est pas pour le reste, puisque Mélanie, seule confidente de Marie, donc *seule qualifiée pour le dire*, a, *toute sa vie durant*, et *sans jamais varier*, affirmé que sa mission consistait à faire passer son Secret « à tout le peuple de Marie », ce qu'elle fît quand ses Supérieurs lui en eurent confirmé l'ordre. (Voir Annexe IV.)

Ne faut-il pas *tout prendre* ou *tout rejeter*, et les Pères de la Salette avec, en ce cas, puisqu'il est dès lors évident que leur présence sur la Montagne n'a plus de sens. L'Apparition tout entière, ainsi que le montrait Amédée Nicolas, n'étant désormais qu'une duperie !

Mais comment comprendre un aussi insoutenable parti-pris de la part de religieux *de la Salette*, occupés à ruiner l'Apparition qui les justifie !

Nous en proposons une explication indirecte qui nous paraît la plus plausible (Annexe VI) : mais il faut bien rappeler le motif tout humain qui, dès l'origine, a fait grincer les dents et lever les opposants : les reproches au Clergé !

A les en croire, ces reproches seraient de nature à discréditer le clergé aux yeux des incroyants, et de cette affirmation (combien contestable), on déduit que la Très Sainte Vierge *n'a pas pu dire cela* !

Logique bien courte en dehors de laquelle on cherchera en vain quelque autre raison, logique dont on se contente cependant pour rejeter un Message qu'on ne peut raisonnablement ébranler qu'en rejetant l'Apparition tout entière. Raisonnement ramené, au surplus, à sa juste valeur par les observations du saint évêque de Lecce (1) et surtout par l'admirable défense du Secret par Amédée Nicolas publiée, redisons-le encore, sur la demande de Léon XIII.

X. — L'HYSTERIE, CLEF DU MYSTERE

C'est un homme de bonne chère et un buveur de vin (Matth. XI-19). Or le disciple n'est pas plus grand que le Maître, et la tardive découverte des ennemis de Mélanie, qui n'est plus là pour le diagnostic qui s'imposerait, évoque l'accusation des ennemis de Jésus.

En face de cette « pseudo-hystérie », plaçons le témoignage d'un Chapelain de la Salette, disant de Mélanie, en 1902 : *Jamais tant de candeur ne survécut à tant d'années. Jamais la franchise ne brilla de cet éclat souverain sous aucune paupière humaine... Je me sens remué jusqu'au fond du cœur en plongeant dans ces yeux restés jeunes et limpides comme au jour de l'Apparition, laissant le corps vieillir tout seul, et portant en eux comme un reflet de la lumière miraculeuse dont ils furent éclairés autrefois.* (On verra plus loin, Annexe III, l'ensemble de ce témoignage.)

Comment faire cadrer ces impressions, qui furent celles de tous ceux qui approchaient la placide Ber-

(1) Voir entre autres sa lettre du 24 mai 1880 (Lepidi p. 28).

gère et qui ne fermaient pas leurs cœurs à l'évidence, avec l'accusation d'hystérie que découvrent, 40 ans après sa mort, ses détracteurs d'aujourd'hui !

A qui fera-t-on croire que les yeux, « fenêtres de l'âme », pourraient à la fois refléter la candeur, la lumière de l'Apparition, et le démon de l'hystérie !

Qu'on nous excuse donc de ne pas prendre au tragique cette nouvelle tactique noyée dans un flot de faussetés, et venant là, comme une misère de plus. Et revenons au dilemme que cette complaisante hystérie est chargée de nous faire oublier.

Tout reïeter, et les Pères avec, si Mélanie a menti ou s'est illusionnée, ou bien tout prendre, Secret compris si le Discours public est retenu, tel est l'inévitable dilemme auquel il semble bien qu'on ne puisse échapper.

Pour pouvoir se tirer de ce très mauvais cas, les opposants se sont emparés d'une parole de l'évêque de Grenoble, Mgr Ginoulhiac, déclarant après la remise des Secrets au Pape en 1851 : « La mission des enfants est terminée; celle de l'Eglise commence ! » (1)

Mélanie, qui avait de bonnes raisons pour n'en rien croire puisqu'elle devait commencer sa seconde mission, la publication du Secret, en 1858, fut considérée, dès lors, comme en rébellion à l'égard de son évêque. Et de l'orgueil qu'ils voudraient inférer de cet état, les négateurs du Secret concluent à la chute grandissante de son cœur et de son esprit, voué dès

(1) On verra à l'Annexe II ce qu'il faut penser de cette assertion.

lors, à tous les excès et agitations, pour sombrer, en fin de compte, dans la plus pure hystérie.

Découverte de circonstance qui vient à temps pour remplacer l'accusation d'apocalypsimisme qu'on lui décochait si volontiers naguère, mais qui risquerait, maintenant, de faire figure d'apologie !

Candide et fidèle jusqu'en 1851, elle dévie juste après. Fidèles, prêtres l'entourent d'une vénération qui la grisent, et pour parfaire ce malheur la voilà assiégée de « PSEUDO-PROPHÈTES », d' « ILLUMINÉS », qui lui tournent la tête définitivement ; le secret sort ainsi d'une cervelle farcie de lectures apocalyptiques et d'influences morbides. « LE STIGMATE DE L'HYSTÉRIE » fait de cette « PAUVRE EXALTÉE » un « CARACTÈRE IMPÉRATIF TEINTÉ DE CHANTAGE », tout occupé « D'ATTITUDES SPECTACULAIRES » QUI EN ARRIVE « A RESSENTIR DE LA GÊNE DE L'INFÉRIORITÉ SOCIALE DE SA FAMILLE »...

L'échafaudage, certes, est bien monté. La Sainte Vierge n'est responsable de rien. Elle avait bien choisi son témoin, mais le choix était à bail ; 1851 en marque le terme !

Mais, à ces hystériologues, va, comme un gant, l'adage *is fecit cui prodest* ! Et la calme figure que nous révèlent les photographies de Mélanie nous aiderait, à défaut des illustres témoignages qui confirment, sur le plan moral, son portrait physique à montrer l'inanité de cette accusation.

On verra plus loin d'autres témoignages sur celle qu'il faut bien appeler la sainte Bergère ; on verra (et on a déjà vu) la réalisation du céleste message

qui lui vaut toutes ces avanies, et du haut de sa demeure elle ne peut manquer de goûter cette béatitude promise à ceux qui ont été persécutés, contre qui on a dit faussement toute sorte de mal à cause de Dieu !

Et on récitera, pour la glorification de Mélanie, la prière qui a été composée à cette intention avec l'Imprimatur du Maître du Sacré-Palais en vue de sa béatification future. (On la trouvera à la fin de cette brochure.)

XI. — APPARENTES CONTRADICTIONS

On a cru pouvoir conclure à l'origine humaine du Secret de ce fait que son « LUXE VERBAL », son « ORDONNANCE » et son « VOCABULAIRE » étaient très différents du Discours public.

Cette différence est, en effet, très accusée. Mais loin d'y voir « UNE ÉNIGME », comme on l'a dit, nous y voyons une marque nouvelle de vérité.

Nous constatons, en effet, les mêmes écarts de style, entre l'évangile de Saint Jean et son apocalypse, et pour les mêmes raisons. L'un et l'autre textes ayant pour inspirateur le même Esprit-Saint, et pour instrument le même auteur. Mais l'un et l'autre, ici et là, se rapportent à deux plans distincts, l'Evangile et le Discours public relevant du moral et du particulier, l'Apocalypse et le Secret, du prophétique et de l'universel.

On a cru voir encore une contradiction entre l'autobiographie de Mélanie et sa réponse à la Belle-

Dame demandant aux deux bergers s'ils faisaient bien leur prière. « Pas guère », fut la réponse. Et l'on conclut à l'incompatibilité de cette réponse avec le colloque perpétuel de Mélanie enfant et l'Enfant Jésus qui l'instruisait, la menait en Paradis, lui montrait la gloire de la Sainte-Trinité, l'introduisait dans les mystères de la Béatitude.

Et, dans le même temps, Mélanie n'arrivait pas à apprendre le Notre-Père: son curé retardait la date de sa première communion en raison de son ignorance catéchistique !

Dans cette vie écrite par obéissance, Mélanie, dès l'âge le plus tendre, est placée dans un monde où, par privilège exceptionnel, le péché originel semble exclu: son « Petit Frère » (1) la guide, la soutient, la nourrit, et elle, dans sa candeur, ignore ce privilège: elle croit qu'il en va ainsi pour tous les hommes. Mais la science qu'elle acquiert par ce contact n'est ni la science de la terre, ni même celle de Dieu sur le mode humain. La musique nourrait nous donner l'idée d'une telle transposition des valeurs. Elle nous exprime des sentiments que le langage ne peut également apporter, mais sur un mode entièrement différent qui ne peut nous donner la clef de ce qui fût le cas pour cette créature d'exception que fût la « solitaire », la « louve » (comme l'appelait sa mère).

Ainsi sa réponse à la Belle-Dame disait vrai, exprimait la rareté de ses prières parlées ou liturgiques, mais n'excluait nullement son état d'oraison

(1) Qualificatif donné par elle, dans son autobiographie, à l'Enfant Jésus, qui se fit son compagnon dans les premières années de sa vie.

perpétuelle. Ses actes, ses jeux en témoignent. Que faisait-elle le jour même de l'Apparition qui la surprit, jouant, avec Maximin, « au Paradis » et « avec les petites fleurs du Bon Dieu », leur parlant comme en souvenir de sa vie de solitaire au fond des bois en compagnie de son « Petit Frère » !

On veut voir encore une contradiction entre cette sublimité intérieure et sa correspondance si abondante où on croit parfois la prendre en défaut de charité.

La voilà maintenant jetée, malgré elle, dans le remous de la vie extérieure et dans la lutte. Son regard est perpétuellement plongé vers ce Ciel qui est sa vie, et toutes ses lettres en témoignent. Cette contemplation de tous les instants frappe d'ailleurs tous ceux qui l'approchent; ses adversaires eux-mêmes avouent la « beauté supérieure de sa vie morale », « l'ardeur de sa contemplation qui édifie tout le monde » et reconnaissent qu'« elle ne suivit pas les voies ordinaires ». Mais elle est dans le tourbillon où les pharisiens sont nombreux et puissants; il faut bien parfois répondre à leurs négations, et ce ne peut être par le seul enchantement de sa vision directe où *l'œil n'a point vu et où l'oreille n'a point entendu*; c'est avec le langage de la terre qu'il faut se faire comprendre des hommes *au cou dur*, et, en cela, comme en certains jugements sur les hommes et sur les choses, rien ne la garantit contre l'erreur, ce en quoi elle subit la loi commune d'errance dont les plus grands saints eux-mêmes n'ont jamais été préservés.

On voit enfin une contradiction entre les termes

du Secret et son affirmation constante par la suite, dans sa lettre Testament publiée en 1904 entre autres (Annexe III) où elle affirme que la *Reine de la Sagesse* lui a « dit de faire passer son Secret à tout son peuple ».

Or, au début de ce Message, la Très Sainte Vierge prononce ces paroles que Mélanie rapporte : « *Mélanie, ce que je vais vous dire maintenant ne sera pas toujours secret, vous pourrez le publier en 1858* ».

Vous pourrez n'est pas un impératif; elle restait donc libre de le publier ou de le taire.

Tandis qu'elle affirme ensuite, *l'ordre* de le publier.

Mais pour qui se souvient des faveurs qui ont accompagné toute la vie de la sainte Bergère, des apparitions et colloques de Marie, entre autres, il n'y a aucune difficulté à admettre une confirmation de Notre-Dame postérieure à 1846. Et le texte du Secret que, seule, pouvait apporter au monde celle qui l'avait reçu, n'eût-il pas subi, de la main même de Mélanie, la petite retouche de forme qui l'eût si bien servie si elle en avait été l'auteur !

Que d'ailleurs, la confirmation soit venue de Marie, ou simplement du Directeur de Mélanie, elle était valable et régulière pour transformer en précepte la mission supposée primitivement facultative.

A l'appui de ces remarques, ne convient-il pas de se souvenir de l'enseignement de Bernardin de Sienne que l'Eglise fait lire à ses prêtres dans le bréviaire afin que nul n'en ignore : « C'est une règle générale, dit-il. Chaque fois que la bonté divine choisit quel-

qu'un pour une mission spéciale, elle comble et orne avec prodigalité cette personne ainsi choisie de *toutes les grâces nécessaires à sa mission*. » Et la première de toutes ces grâces n'est-elle pas d'être préservé de toute illusion, de tout esprit de fraude !

On voudra bien reconnaître l'autorité de Bernardin de Sienne en théologie mystique, lui qui fût annoncé par Saint Vincent Ferrier comme devant être la lumière de l'Italie, de tout l'ordre de Saint François et de l'Eglise !

Ici donc, encore, la contradiction n'est qu'apparente.

XII. — SAINTETE DE MELANIE

Loin de témoigner contre elle, ces contradictions ajoutent leur appui à l'inattaquable solidité de la position de la Bergère. En signalant ces apparences contraires, les détracteurs rendent, sans le vouloir, un grand service à la vérité, car la moindre réflexion révèle ces contradictions en accord, caché peut-être aux yeux superficiels, mais profond avec le réel. Et ils donnent par là une preuve de plus de la vanité de leur désaveu du Témoin.

Car il leur reste à expliquer toute la suite de faveurs inouïes qui jalonnent la vie de la sainte Bergère, depuis sa petite enfance (voir sa vie écrite par obéissance) (1) où se prépare sa mission future ;

(1) Après la lecture de laquelle S.S. Pie X n'appelait plus Mélanie autrement que « Notre sainte », ceci, bien avant la publication qu'en devait faire Léon Bloy.

le jour même de l'Apparition où lui est donnée la compréhension instantanée du français qu'elle ignorait, connaissance d'autant plus étonnante qu'elle contraste avec une ignorance exceptionnelle.

La grâce suprême qu'elle demande est d'être méprisée durant sa vie et après sa mort, car sa vie toute entière est la sublime réalisation de ce vœu de sa petite enfance : « Je veux ressembler au crucifix de mon père : souffrir et me taire ! »

Sa vie d'exceptionnelle mortification lui vaut des grâces extraordinaires qu'elle conservera toujours, la subodoration des âmes, par exemple. Elle annonce avec précision sa mort 22 mois à l'avance, avec toutes les circonstances de temps et de lieu; elle réédite ainsi une dernière fois son Secret, en 1904, à Lyon, comme en un suprême testament, quelques mois avant de paraître devant Dieu. Six mois après, Mgr Cecchini, devenu depuis archevêque de Tarente, la fait exhumer et la trouve « intacte, souple, le teint incarnat, les yeux ouverts ». Et si la réputation de sainteté de Mélanie n'avait été bien établie, comment l'autorité religieuse aurait-elle permis la construction d'une église sur l'emplacement de la maison mortuaire de la Bergère, église au centre de laquelle est édifié un magnifique tombeau où repose le corps de Mélanie !

Nous pourrions ajouter bien d'autres merveilles, entre autres l'apparition de la Très Sainte-Vierge accompagnée de Mélanie, la nuit même de sa mort, à l'abbé Rigaux, curé d'Argœuves, qui fût son confident pendant plusieurs années.

On s'aperçut un jour qu'elle était stigmatisée; elle s'en était toujours cachée, mais elle avoua alors l'avoir été depuis l'âge de trois ans. Des témoignages seront fournis et précisés en temps utile pour le procès de béatification, s'il plaît à Dieu qu'il ait lieu.

Pour avoir, de sa vie, une connaissance plus étendue, on lira avec fruit son Oraison funèbre prononcée dans la cathédrale d'Altamura avec l'imprimatur de l'Archevêque de Messine.

Eh bien, cette créature d'exception « qui ne suivit pas les voies ordinaires », avoue un de ses détracteurs » (voir Annexe I), est méprisée et avilie par ses adversaires et le Centenaire leur est une occasion nouvelle pour cette besogne que n'ont pas osé accomplir les vers du tombeau (1).

Sur ce point, comme sur les autres, elle a été pleinement exaucée !

Alors, que conclure de tous ces signes du Ciel ? Car c'est bien du Ciel, et du Ciel seul, que peut venir cette longue suite de faveurs. Et après cela, que reste-t-il à la raison humaine pour ne pas défaillir, sinon de conclure : la Vierge très Sage et très Prudente a bien choisi ses Témoins; donc le Témoignage est véridique. Elle nous a donné, de la véracité du Témoin du Secret, non pas une, mais cent preuves, non seulement le 19 septembre 1846, mais toute la vie durant du Témoin, mais encore après sa mort.

(1) Nous devons cependant signaler une deuxième exhumation qui eût lieu le 19 septembre 1918, où ne se retrouva que son squelette, ce qui paraît être la loi du cas chez les saints favorisés de cette grâce exceptionnelle. Mais n'est-il pas déjà remarquable que pendant au moins six mois ce ne fut pas seulement la conservation, mais la fraîcheur et la souplesse du corps qui furent constatés.

XIII. — APRES LES IMPRIMATUR DE L'EGLISE VOICI, HELAS, LES IMPRIMATUR DU CIEL...

Quoique avec une certaine sourdine présentement, sur ce point, on a souvent critiqué Mélanie et son Secret du caractère « apocalyptique » de leurs avertissements. Cela pouvait faire impression aux temps heureux (relativement) de la paix proclamée définitive de la III^e République. Mais maintenant, en 1946, à l'ouverture de cette apocalypse de fait que nulle scène du Livre inspiré ne dépasse en horreur, au temps de l'atome-roi (qui n'en est naturellement qu'à ses débuts, et que l'on nous assure bientôt mille fois dépassé), a-t-on bien réfléchi à la gageure d'un tel défi ?

Ou bien reprochera-t-on au Secret de nous avoir trompés quand il annonce que

« Dieu va frapper d'une manière sans exemple », que « tout ordre et toute justice seront foulés aux pieds », que « les gouvernements civils auront tous un même dessein qui sera de faire disparaître tout principe religieux », que « tout individu voudra se conduire par lui-même et être supérieur à ses semblables », qu'« on ne verra qu'homicides, haine, jalousie, mensonge et discorde, sans amour pour la patrie ni pour la famille », que « les désordres et l'amour des plaisirs charnels seront répandus par toute la terre », que « Dieu permettra au Vieux Serpent de mettre des divisions parmi les régnants, dans toutes les sociétés et toutes les familles », que « la fausse lumière éclaire le monde », que « les prodiges les plus étonnants auront lieu sur la terre et dans les airs », que « personne ne pourra se soustraire à tant de maux réunis », etc, etc...

Il est assez normal que la fin de la chrétienté voie se renouveler le mystère de son commencement.

Le Message de la Mère de Dieu n'a pas été mieux reçu par le clergé de l'Eglise des Gentils que celui du Fils n'avait été reçu par la Synagogue des Juifs.

Ceux qui font le mal haïssent la lumière de peur que leurs œuvres ne soient découvertes. Et parce que ses œuvres étaient mauvaises, le Sanhédrin moderne (1), ne pouvant mettre à mort la Mère de Dieu, lui fermait la bouche.

Or, les malheurs qui se sont abattus sur Rome et sur l'Eglise depuis le rejet du Message central de 1846 ont une analogie frappante avec ceux qui se sont abattus sur Jérusalem et la Synagogue après le rejet du Messie. Et l'on peut dire des uns et des autres : « J'ai aveuglé leurs yeux et endurci leurs cœurs de peur qu'ils ne voient des yeux, qu'ils ne comprennent du cœur, que je ne les convertisse et que je ne les guérisse ! »

Mélanie devait publier son Secret en 1858. Elle est mise, par l'exil, dans l'impossibilité de le faire avant 1860, et cela, du fait de son Evêque, Mgr Ginoulhiac. En 1859, s'effectue le premier assaut contre les Etats de l'Eglise avec le concours du carbonaro couronné dont l'évêque de Grenoble était le zélé serviteur. Et cette guerre devait avoir son épilogue, en 1870, par la prise de Rome le 20 septembre, le lendemain de la capitulation de Paris, le 19 sep-

(1) Est-il utile de préciser que, par ce mot, nous entendons *un tout petit nombre* de prêtres ou de religieux conscients de leur prévarication. Mais ce sont malheureusement les plus voyants et les plus suivis du grand nombre qu'ils égarent. Et ils n'en attirent pas moins la foudre sur l'Eglise.

tembre, anniversaire de la Salette, qui, en ce jour précis, avait tout annoncé !

Qu'on le veuille ou non, Mélanie est une des âmes les plus favorisées de l'Eglise. Elle n'a prêché toute sa vie qu'UNE CHOSE, chose qu'elle avait mission de « faire passer à tout son peuple ». Pour rejeter cette unique chose, encadrée, soulignée, ponctuée par une suite ininterrompue de miracles, on ment à jet continu, on calomnie, on délire du cœur et de l'esprit un siècle durant...

Il serait à souhaiter que le Centenaire voie enfin la disparition de ce Mensonge par lequel, depuis 1880, les adversaires du Secret alimentent leur Officine. Et par lequel le monde s'écroule, en exécution littéraire de ce marial Message, lequel reçoit, après les imprimatur des Princes de l'Eglise, l'imprimatur de feu et de sang du Ciel..

QUI LEGIT INTELLIGAT

Le Bienheureux Grignon de Montfort, annonciateur de la Royauté de Marie dans le dernier Age de l'Eglise, a montré, dans une vision prophétique, l'action d'un Ordre nouveau qu'il intitule « Apôtres des Derniers Temps », apôtres de feu, saints et thaumaturges, qui renouvelleront la face de la terre.

Et l'Ordre que Marie est venue fonder à la Salette reçoit d'Elle justement ce titre « Ordre des *Apôtres des Derniers Temps* » !

Le Bienheureux, auteur du « Traité de la vraie dévotion », commente le mystérieux *Selmon* du prophète (Ps. 68-15), montagne mystique qui n'est autre, pour lui, que Marie. *Selmon*, « montagne dans laquelle Dieu se complait merveilleusement », n'évoque-t-elle pas la montagne du sel, la Salette, où, comme pour le *Selmon*, luit souverainement l'enseignement de la Fin : « *Voici le temps des temps, la fin des fins* » !

Mais cet avertissement est dur aux gens de la terre. Il « est dur aux oreilles, et qui peut l'entendre ? »

Comment, après cela, pourrait-on continuer à sourire aux idoles du jour ?

Alors,

« Ils disent aux voyants, ne voyez point; et aux prophètes, ne prophétisez pas la vérité; dites-nous des choses agréables » (Isaïe XXX-10).

Ne comprenant pas que, par leur prévarication, ils réalisent cet autre signe de la Fin :

CUM ERGO VIDERITIS ABOMINATIONEM
DESOLATIONIS,
QUAE DICTA EST A DANIELE PROPHETA,
STANTEM IN LOCO SANCTO,
QUI LEGIT, INTELLIGAT...

(MATTH. XXIV-15)

ANNEXE I

DEUX PORTRAITS DE MÉLANIE

Le premier, par le P. Sougez, M.S. dans *N.D. réconculiatrice* (pp. 141 et s.s.) éditée par le Secretariat de la Salette (12, rue Joseph Chanrion à Grenoble).

Le second, extrait de l'Oraison funèbre de Mélanie, par le chanoine Annibal de France, avec imprimatur de l'archevêque de Messine.

Le chanoine Annibal de France, Supérieur de l'Institut religieux de Charité de Messine, abrita pendant plus d'un an Mélanie dans sa Communauté; il pût ainsi la connaître à fond.

(Nous porterons au centre nos propres observations).

...boudeuse, brusque, taciturne...

...calme, sereine, tranquille, consumée dans la vertu et la souffrance...

...et *peut-être* (1) secrètement tentée de vanité et sensible aux éloges...

Elle restait ignorée partout où elle se rendait, mais, lorsque, après un certain temps, elle était reconnue et devenait un sujet de vénération, la pure colombe du Seigneur prenait son vol vers d'autres régions.

Un prélat anglais lui propose, *pour rétablir sa santé*, de l'abriter dans un couvent d'Angleterre. Elle accepte...

Chassée de France par Napoléon III, elle alla en Angleterre, au couvent de Darlington...

« Je n'avais qu'à m'incliner, a-t-elle écrit, je ne voulus pas donner le scandale

(1) Les soulignés sont de nous.

d'une résistance à mon évêque qui n'aurait réussi qu'à l'irriter. »

Dans la même lettre, elle ajoute : « Je refusai à faire les grands vœux. A partir de 1858, ma conscience me faisait un devoir de passer à tout le peuple de Marie le divin message » (cité par M. de la Vauzelle « Le secret de la Salette devant l'Episcopat français », p. 133).

Après six mois de carmel, elle se crût prisonnière des Sœurs et, sans doute trompée par l'espoir d'un plus grand rayonnement, elle demanda à rentrer en France.

Quand vint le moment de publier son Secret, elle se fit relever de ses vœux par Pie IX.

Dans la lettre précitée, elle écrit : « Pie IX... déclara que ma place n'était pas dans un cloître, étant donnée ma mission publique imposée le 19 septembre 1846. Il ajouta même que je devais relever de Rome seule. Le Pape Léon XIII, plus tard, me fit écrire dans le même sens. »

Alors commença sa vie errante, d'un couvent à un autre, d'une congrégation à une autre, d'une cure à une autre, d'un évêché à un autre, en France, en Grèce, en Italie...

...encore jeune, (26 ans), elle se trouve seule dans le monde, fugitive, errant à l'aventure, un peu dans un pays, un peu dans un autre... Pendant 50 ans, Mélanie accomplit sa mission.

...Quelques-uns, me disait-elle un jour, croient que je me plais à voyager et à aller de çà, de là, mais combien ils se trompent.

« Allez, enseignez toutes les nations »

« Faites-le passer à tout mon peuple »

Deux missions qui ne peuvent s'accommoder de la clôture. Comme Pierre et les Apôtres, Mélanie ne pouvait accomplir la sienne qu'en se déplaçant.

...toujours impatiente de convertir le monde, mais incapable d'ajuster les moyens à la fin, et prenant, avec la foi la plus entière, le manque de mesure pour de l'héroïsme, la virulence en-paroles pour du zèle, *ses imaginations* pour des inspirations...

...rêvant d'une communauté nouvelle...

Gracieuse et délicate dans sa démarche, ses manières et son langage, et, comme si, en elle, les contrastes s'étaient harmonisés, elle était recueillie et sociable, humble et imposante, aimable et réservée, forte et soumise... restée toute petite enfant et supérieure à une personne mûre.

Les paroles contenues dans le Secret de Mélanie, par lesquelles la Ste Vierge annonce la fondation de ce grand Ordre religieux, n'ont, à la vérité, rien de notre humanité ; elles respirent un souffle divin, elles sont la simplicité mise en harmonie avec le sublime.

L'Ordre des Apôtres des Derniers Temps dont la Règle, donnée par la Très Sainte Vierge, fut rédigée par Mélanie à Rome sur l'ordre de Léon XIII qui la fit venir expressément à cet effet.

...revenant parfois à la Ste Montagne et là, édifiant tout le monde par l'ardeur de sa contemplation...

Quand elle entra dans une église son recueillement et son attitude humble faisaient entrevoir quelque chose de sa sainteté cachée.

Telle fût cette âme qu'il est délicat de juger...

Mais qu'est-ce que tout ce chapitre, sinon un jugement sans justice et sans délicatesse !

car elle ne suivit pas les voies ordinaires...

Je ne dis rien de cette sorte de divination des cœurs qui lui faisait lire les pensées cachées ; rien de plusieurs guérisons miraculeuses d'orphelines sur un signe de croix de Mélanie.

Tout arrivait toujours à temps voulu dans la communauté pendant qu'elle y fût présente : objets, nourriture ou argent, selon les besoins... les oiseaux entrent dans sa chambre et jouent avec elle... esprit de mortification effrayant ; presque pas de nourriture, jamais un fruit, jamais une douceur... pas plus de trois heures de sommeil par nuit sur la terre nue.

Tout ceci, conformément à sa prière : « Je demande au Seigneur de me faire souffrir et de me cacher ».

...mais qu'il est juste de reconnaître inébranlablement fidèle à sa mission de témoin...

Alors pourquoi rejeter son Témoignage ?

...parmi les difficultés et les contrariétés qu'elle s'attirait comme par *vocation*.

La vocation du chrétien ne serait-elle plus de porter sa croix à la suite du Sauveur !

Elle a hésité, tourné, varié en beaucoup de choses ; elle n'est demeurée constante que sur la vérité de l'Apparition.

Le Secret de Mélanie fait partie de l'Apparition ; et depuis le premier jour de

sa divulgation jusqu'à sa mort, soit pendant plus de 40 ans, elle n'a jamais
« hésité, ni « varié » dans son affirmation.

Notre-Dame lui a laissé des
absences d'intelligence évidentes,

« Adieu, âme si belle ;
Adieu, créature d'amour, ouvrage complet de l'amour...
Adieu vierge vigilante et prudente.

Quand, dans le calme de la nuit, la voix de l'Epoux t'appela, sans retard, tu courus à Lui, avec la lampe mystique, la lampe remplie d'huile et ruisselante de splendeur !

« Absence d'intelligence » ! Au jour de l'Apparition, elle ne connaît que son patois local. Le soir même, elle répète toute l'Apparition *en français qu'elle n'avait jamais parlé.*

En Angleterre, en Grèce, en Italie, elle parle bientôt et tour à tour les langues de ces pays où elle est parfois chargée d'instruire les enfants (comme en Grèce et en Italie).

C'est pourquoi le *St Office* a interdit la lecture de certains écrits de Mélanie... Cette condamnation ne porte que sur les écrits...

« Interdiction », « condamnation », « Saint Office » autant d'impostures greffées sur l'affaire Caterini dont on a lu le détail au Chapitre VI.

CONCLUSION

Le véritable portrait de Mélanie s'affirme avec tant de force par le témoignage de tous ceux, sans exception, qui l'ont approchée (comme par ses photographies mêmes) que ces habiles détracteurs de la sainte fille, eux-mêmes, sont obligés d'en confesser la surnaturelle grandeur. En sorte que plus d'un trait commun de cette grandeur se retrouve dans la caricature du P. Sougez et dans l'Oraison funèbre du chanoine Annibal de France qui, lui, a personnellement connu et observé cette exceptionnelle créature de Dieu.

Mais, de ces deux portraits, celui tracé par le P. Sougez M.S. répond à la paradoxale nécessité de célébrer tout à la fois la fidélité de Mélanie et d'insinuer le dérèglement de son esprit.

Par cette tactique, les R.R.P.P. de la Salette seront seuls juges pour déterminer où finit la fidélité et où commence le déséquilibre de cette créature « qu'il est délicat de juger »..., sa fidélité consistant dans l'exclusive diffusion du Message public sans lequel les P.P. de la Salette n'auraient plus de raison d'être, et son pseudo-déséquilibre justifiant le rejet du Secret qu'il s'agit d'étouffer.

ANNEXE II

UN ÉCHAFAUDAGE BRANLANT AU SERVICE DE L'IMPOSTURE

« Tous les prélats et autres dignitaires ecclésiastiques de ma connaissance qui ont connu le Secret, tous sans exception, ont porté un jugement entièrement favorable au dit Secret, soit par rapport à son authenticité, soit au point de vue de son origine divine, passée au crible des Saintes-Ecritures, ce qui imprime au Secret un caractère de vérité qui en est désormais inséparable. Parmi ces prélats, qu'il me suffise de vous nommer le cardinal Riario Sforza, archevêque de Naples; Mgr Ricciardi, archevêque de Sorrento; Mgr Petagna, évêque de Castellamare et d'autres illustres prélats... »

Mgr Zola, lettre du 5 mars 1896 (p. 33).

Et c'est à un document de cette valeur, de cette inspiration et enrichi de tels suffrages que s'attaquent, en réalité, les détracteurs de Mélanie.

Les sentiments qu'ils témoignent contre elle et qui vont jusqu'à la haine dépassent la personne de la pieuse Bergère, aujourd'hui devant Dieu, pour atteindre, à travers elle, ce Message abhorré, comme s'ils avaient hâte, en ce qui les concerne, d'en prouver l'inspiration : *« le démon a obscurci leurs intelligences »...*

Ainsi, le Centenaire, qui aurait dû être l'apo-

théose de la vérité, aura surtout malheureusement été une mobilisation des ouvriers de ténèbres (1).

Afin d'éviter les polémiques inutiles, nous donnons ici un résumé global des derniers livres parus, tous en vue de la même triste cause.

Il nous serait extrêmement facile de reprendre une à une toutes les accusations de ces derniers opposants comme nous l'avons fait dans les pages qui précèdent pour la « fiche salettine », mais la vie se prouve mieux par le mouvement que par le procès des casuistiques de néant qui s'acharnent contre elle.

Il nous est cependant impossible de ne pas souligner, une fois de plus, la caractéristique dominante de toutes ces productions qui s'inscrivent et ne peuvent s'inscrire que sous le signe du Mensonge, le divin Secret ne pouvant être combattu que par ce seul moyen ! (2)

(1) C'est contre la lumière que nous apportait la Reine du Ciel que se sont insurgés tous ceux, laïcs ou clercs, qui ont combattu le Secret. En cela ils furent réellement des « ouvriers de ténèbres ». Mais nous nous gardons bien, cela va de soi, de les juger pour le reste de leurs activités que nous voulons croire excellentes. Nous voulons même croire à leur bonne foi et nous supplions Dieu qu'il en soit ainsi dans la grave erreur qu'ils ont commise en combattant le lumineux Message de Marie, mais une erreur en matière grave reste détestable et demande réparation. Ils s'honoreront en la faisant au plus tôt, et ils nous remercieront alors de notre apparente rigueur.

(2) Leur thèse, bien orchestrée, est la suivante : Mélanie, loin d'être la sainte de légende que vénèrent les « mélanistes », fut, au contraire, nantie d'un pesant et rare cortège de défauts; mais le miracle permanent de sa destinée éclate de ce fait que jamais, si peu que ce soit, ces défauts n'ont altéré l'intégrité de son premier témoignage. Ils oublient de nous dire pourquoi la déficience du témoin, supposée admise, ce raisonnement cesserait de s'appliquer au profit du deuxième témoignage qui ne fait que couronner le premier !

Bornons-nous donc ici, à citer quelques-uns des auteurs qui ont récemment pris gravement position contre Mélanie et son Secret : le P. Sougez M.S. (N.-D. Réconciliatrice); Gaëtan Bernoville (La Salette); le P. Jaouen M.S. (La grâce de la Salette); Herbin, dans la *Vie spirituelle; la Croix* et de nombreux journaux et revues qui ont approuvé sans réserve ces écrits.

« ENFANTILLAGES », « FICELLES DE PROCÉDÉS PROPHÉTIQUES », « PASTICHE », « RECETTES LES PLUS CLASSIQUES DU GENRE », « DOCUMENT VISIBLEMENT FABRIQUÉ », « INFLUENCE DES LECTURES », etc... (Herbin).

« POINTES HYSTÉRIQUES », « IMAGINATION EXALTÉE PAR L'INFLUENCE DES FAUX MYSTIQUES QUI L'ENTOURENT »... (G. Bernoville).

« ROUERIE », « DÉLIRE », « CABOTINAGE », « CHANTAGE », « LA PAUVRE ÉGARÉE QUI SE FAIT CENTRE », « SON COMPLEXE MORBIDE », « SA FACULTÉ ANORMALE DE FABULATION », « PAUVRE FEMME », « PAUVRE ÉGARÉE », « AU DÉLIRE MI-SPONTANÉ, MI-PROVOQUÉ », « FUGUE MENTALE », elle « DÉNIGRE », « ELLE A LE STIGMATE DE L'HYSTÉRIE », « ELLE EST GÉNÉE PAR L'INFÉRIORITÉ SOCIALE DE SA FAMILLE », etc... (P. Jaouen).

Arrêtons là ce florilège qu'il était indispensable de mettre en lumière pour donner le ton de cette campagne. Ton, chose étrange, dont la diapason augmente dans la mesure même où le temps nous éloigne de la disparition de la placide Bergère... Quel crime a-t-elle donc pu commettre depuis sa mort !

Était-il indispensable à cette « grâce de la Salette », de faire un tel et si munificent étalage de calomnies, voir de simples médisances ?

En quoi la cause de la Salette, même réduite aux proportions du Message public, pourrait-elle être grandie par ce dévergondage d'anathèmes sur la tête de celle par qui l'Eglise et le monde ont connu l'Apparition !

Et le simple fidèle, invité par le subtil Révérend Père à distinguer entre une Mélanie fidèle et une Mélanie infidèle, ne sera-t-il pas scandalisé par ce pavé d'ours qui n'atteindra pas la mouche mais qui tuera la dévotion !

Par l'habile utilisation des textes coupés de leurs contextes, par le dénigrement systématique, la prière de Mélanie demandant d'être méprisée de son vivant et après sa mort est exaucée.

De sa candeur primitive que tous ils reconnaissent, elle passe, au temps marqué par ses détracteurs, de l'égarement à la rouerie, de la rouerie au délire, du délire à l'hystérie, savantes étapes pour la constitution du précieux échafaudage que n'arrête malheureusement pas la tranquille réalisation du « FACHEUX TEXTE » (P. Jaouen) par laquelle, sous nos yeux épouvantés, se volcanise la planète !

Mais s'ils restent aveugles devant de si fulgurantes réalisations, ne pourrait-on espérer, au moins, qu'ils s'inclinent devant les hautes approbations dont l'Eglise a enrichi le miséricordieux Message !

LA MISSION DE MELANIE TERMINEE EN 1851 ?

Tous les auteurs que nous venons de citer expliquent, on l'a déjà vu, la pseudo-dévi-
ation de

Mélanie en affirmant, à la suite de Mgr Ginculhiac, que la mission des enfants était terminée en 1851, date de la remise des secrets au Pape Pie IX.

Si sa mission est terminée et que la Bergère prétende la continuer, elle usurpe un mandat qui ne peut recevoir la bénédiction du Ciel, et l'on doit rejeter sa prétention. En tout premier lieu, l'histoire ne vérifiera pas ce qu'elle ose donner au titre d'événements futurs dans cette pseudo-prophétie que serait alors son Secret.

Mais si sa mission continue, elle est préservée pour la suite comme pour le début, et il faut recevoir son deuxième Message comme le premier.

Qui ne voit l'importance décisive du choix entre ces deux propositions.

Voyons donc maintenant s'il reste le moindre motif pour hésiter entre elles.

Il ne sera pas difficile de montrer :

1° Que Mélanie est douée du don de prophétie après 1851.

2° Qu'après cette date, les Papes Pie IX et Léon XIII ont multiplié les actes par lesquels ils ont témoigné leur absolue certitude en la pérennité de la Mission de Mélanie.

Observons tout d'abord que cette transmission au Pape ne fût faite que *sur l'initiative et sur la pression de son entourage*, que ni cette communication, ni la date où elle fut opérée, ne ressortaient en rien de sa mission.

Faudrait-il donc croire qu'une mission venue du Ciel pût être terminée sur une telle initiative, en soi

heureuse, mais sans rapport avec elle, qui décida Mélanie à confier au Pape son Secret ?

Qu'il n'y ait *aucun* rapport entre cette transmission et la fin de la mission de Mélanie, Mgr Ginoulhiac en donne lui-même, involontairement, mais souverainement la preuve, comme on le verra de façon détaillée à l'Annexe V. Par son mandement de 1854, en effet, Mgr Ginoulhiac apporte, sans le savoir, la preuve anticipée de l'authenticité du Secret qui ne sera publié que plus tard, mais qui, dès ce moment, authentifie le caractère prophétique des paroles de Mélanie, d'où ressort la continuité de sa mission.

A la fin de son séjour en Angleterre, Pie IX avait averti son évêque qu'elle ne pouvait pas être cloîtrée afin de « pouvoir remplir sa mission » à laquelle il croyait. (Lettre de Mélanie au curé d'Argœuves, 28/1/1904).

En 1860, dès son retour d'Angleterre, elle écrit de sa main son Secret dans lequel figure tout ce que les événements confirmeront dix ans plus tard et que l'évêque de Grenoble homologuait à sa manière par ses négations de 1854. Elle était donc en plein dans sa mission en 1860.

Qu'elle le fût par la suite, en 1872, quand paraissait un ouvrage de M. Girard, *Les secrets de la Salette et leur importance*, la bénédiction de ce livre par Pie IX ne le prouve-t-elle pas ? (p. 29)

Et ce que l'on sait des encouragements de Léon XIII sur le Secret, le séjour qu'il fit faire à Mélanie pendant cinq mois, en 1879, au couvent des

Salésianes, à Rome, pour la compilation du nouvel Ordre des « Apôtres des Derniers Temps », demandé par la Très Sainte Vierge (p. 31), ne montre-t-il pas à l'évidence que Léon XIII croyait à la pérennité de sa mission ?

« La mission de Mélanie terminée en 1851 » ! Et c'est sur un tel propos, inexistant en droit et confondu par les faits, que les opposants montent leur échafaudage ! Sans cette pierre d'angle, toute leur construction s'écroule, car si la mission de Mélanie n'est pas terminée en 1851 c'est qu'elle continue, et si elle continue, ils s'insurgent contre la Très Sainte Vierge Elle-même en repoussant les paroles de sa Messagère qui sont alors les propres paroles de Marie !

Supprimer ce propos, c'est supprimer des milliers de pages et des centaines d'écrits qui ont paru à l'occasion du Centenaire (et avant) en vue de repousser le *fâcheux texte*, car leur cause n'est soutenable que si ce propos est admis, et on vient de voir qu'il ne peut l'être.

Mais tous leurs efforts ne peuvent faire oublier que la plupart et les plus hauts dignitaires de l'Eglise qui ont approché Mélanie *croyaient à sa mission bien après 1851* et l'appelaient la « sainte Bergère », la guerre qui lui est faite ne visant en réalité que ce Secret de miséricorde que le Pape Pie IX a encouragé et que Léon XIII a *lu, connu, béni et propagé dans la forme même où il nous est connu* et où ces acharnés détracteurs ont pu le lire eux-mêmes.

MELANIE ET LES « ILLUMINES »

Ces divers auteurs se proclament savants et modernes. Ce n'est pas à eux qu'il faut parler de fin des temps, « SIMPLE ILLUSION CLASSIQUE ».

Il faut cependant reconnaître un certain progrès de leur part sur leurs devanciers d'avant-guerre, qui, pour ridiculiser Mélanie, la traitaient d'exaltée « apocalyptique ».

La libération de l'atome, sans les guérir, leur a peut-être fait secrètement comprendre l'imprudence d'un tel langage. Quelle confirmation du don prophétique, en effet, qu'un semblable qualificatif, devant le film actuel de nos destinees que ces esprits réalistes avaient si peu prévu !

Rectifiant prudemment leur vocabulaire, ils persistent cependant à dénoncer l'entourage de Mélanie où s'agitent, disent-ils, les « ILLUMINÉS », les « PSEUDO-PROPHÈTES », plus préoccupés d'« ÉPELER NOS-TRADAMUS » pour « DÉCELER LA DATE DU GRAND COUP » que de prier la Sainte Vierge pour l'aider à retenir le Bras de son Fils (mais de quelle formule disposent-ils donc pour se permettre de sonder aussi souverainement les reins et les cœurs ?)

Convendrait-il de rejeter si fort les « SIGNES » dont se gaussent ces esprits si sûrs d'eux-mêmes. Signes qu'on trouve réalisés ou promis tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testaments, signes que Notre-Seigneur Lui-même nous annonce pour reconnaître la fin des temps et qu'il nous invite à recher-

cher; signes dont l'Eglise souligne l'importance par leur rappel au seuil et à la clôture de l'année liturgique, et dont nous trouvons tout près de nous l'écho dans l'Apparition de Fatima !

Entre l'erreur possible de ces « ILLUMINÉS » qui pèchent peut-être parfois par excès, et l'erreur de ces rationalistes qui pèchent par défaut, que devra faire le vrai serviteur de Dieu ? Le cardinal Newman va nous donner la réponse :

« Mieux vaut mille fois croire que le Christ vient quand il ne vient pas, qu'une seule fois croire qu'Il ne vient pas quand Il vient.

« Telle est la différence entre l'Ecriture et le monde; à suivre l'Ecriture, nous serions toujours dans l'attente du Christ; à suivre le monde, nous ne l'attendrions jamais. Or, il doit venir un jour, tôt ou tard. Les esprits du monde raillent notre manque de discernement; mais qui aura manqué de discernement, triomphera alors !

« Et que pense le Christ de leur raillerie d'aujourd'hui ? Il nous met en garde expressément, par son Apôtre, contre les moqueurs qui diront : « Où est la promesse de sa venue ? » (2 Pierre 3-4).

« J'aimerais mieux être celui qui, par amour du Christ et défaut de science, prend pour un signe de sa venue quelque spectacle insolite dans le ciel, comète ou météore, plutôt que l'homme qui, par abondance de science et manque d'amour, ne fait que rire de cette erreur. »

(Newmann : « La vie chrétienne »).

LEON BLOY, MELANIE ET LE CHŒUR...

On a bien tort de nier la génération spontanée.

De plusieurs côtés surgissent des éloges inquiétants sur le *Pèlerin de l'Absolu*. Par un synchronisme étrange, des livres ou articles récents sur la Salette, et les revues ou journaux qui prônent ces livres, apportent des fleurs sur la tombe du *Vitupé-*

rateur. Mais, sous ces fleurs, se cache le poison. On accorde à Léon Bloy son verbe génial et son zèle de feu, mais on lui dénie le sens critique et le plus vulgaire sens commun.

Du vivant, du terrible *Désespéré*, un respectueux et tremblant silence auréolait, à son plus grand dam, il faut le reconnaître, ce Chevalier de Marie. Mais son ombre n'effraie plus, et l'heure est venue, sans risque pour personne (et pour ménager les transitions), de lui décocher les éloges sous lesquels on espère ensevelir son Témoignage.

Quel témoignage ? Celui qu'il a porté sur la Salette *sans coupures* et *sans entorses*, sur ses Témoins et sur le plus criblé des deux !

Bloy était, disons-nous, lui aussi un Témoin, et un Témoin de premier plan, non pas tant par ce qu'il avait apporté de perspicacité personnelle dans cette magnifique page d'Ecriture qu'est la Salette non édulcorée, ni raturée, ni censurée, mais parce que, lui, était véritablement *l'Invendable*, *le Mendiant ingrat*, celui qu'on n'achète d'aucune manière, ni avec des sourires, ni avec des lieux-communs de « bonne presse ».

Cet homme d'une seule pièce, avait, dans l'ordre surnaturel, la vue directe des grands mystiques, l'instinct qui lui faisait déceler, d'un seul coup d'œil, ce qui venait réellement de Dieu. Et, après cela, que lui importaient les récriminations.

Les harmonies ne manquant jamais à tout ce qui vient réellement de Dieu lui étaient familières ; elles l'avaient bien vite averti du mystère de la Salette...

celui du Sel affadi... qu'on foule hélas aux pieds en nos temps si bien prévus par ce Message; ce Sel qui n'a encore vu qu'une faible partie de ce qui l'attend, « *parce que la vraie foi s'est éteinte et que la fausse lumière éclaire le monde* » !

Mais quand tous les adversaires s'acharneraient sur *Celle qui pleure* et réussiraient à détourner de sa lecture quelques trop confiants inavertis, que ceux-ci sachent, maintenant, qu'ils trouveront l'essentiel de l'Apparition complète dans le simple énoncé des faits et des pièces justificatives réunis dans la brochure Lepidi.

Signalons cependant une lettre *très instructive* reproduite par Léon Bloy (ainsi que la précieuse Oraison funèbre de Mélanie), qui ne se trouvent pas dans cette brochure, la lettre de Mélanie au Curé d'Argœuves, écrite, en date du 28 février 1904, relative au refus de Mgr Fava d'obéir à l'ordre de Léon XIII pour la création sur la Montagne de l'Ordre des Apôtres des Derniers Temps demandé par la Très Sainte Vierge !

Ces quelques remarques n'étaient pas inutiles pour montrer, une fois de plus, quel concert de voix bien accordées se manifeste autour du Secret. On ne peut manquer d'admirer une si subite inspiration qui leur fait, à tous, et au même instant, développer le même thème !

ANNEXE III

“ LES ANNALES DE LA SALETTE ”

autrefois et aujourd'hui

On a vu (Annexes I et II) comment certains Pères de la Salette parlent actuellement de Mélanie. Pour combattre le Message qui les gêne, ils s'efforcent de discréditer la Messagère.

Leur excuse est peut-être de ne l'avoir pas connue, mais leur faute consiste à fermer obstinément les yeux sur les signes et les motifs nuisants qui ruinent dans l'œuf et à jamais les prétentions d'une opposition counable. Ils ont créé une éniathète pour ridiculiser ceux qui veulent prendre au sérieux l'affirmation du Témoin; ce sont des « Mélanistes » dont ils opposent la pseudo-idolâtrie à la sagesse des « salettistes ».

Leurs devanciers, avec lesquels ils persistent à se solidariser, avaient été « balayés » de la Sainte Montagne, comme le leur avait annoncé Mélanie, et les Chapelains qui les remplacèrent, la jugeant sans parti-pris, firent, de sa dernière visite, le récit enthousiaste dont on va lire quelques extraits. (Annales de la Salette, nov. 1902, pp. 97 à 110.)

Malheureusement, cette chrétienne indépendance ne dura pas; et eux aussi durent bientôt se plier à l'inquiétante consigne suivie par ceux qui les précédèrent.

On verra par là, cependant, combien le simple contact avec la sainte Bergère pouvait remuer ces religieux de bonne volonté.

L'auteur, M. l'abbé Bonnet, Chapelain, fait le récit de cette visite de Mélanie. Il décrit la céleste impression que laisse à tous, aux religieux comme à la foule, la présence et la parole de Mélanie. Elle vient de communier :

« Quand la communicante sortira de l'extase de l'action de grâces, la foule l'aura vite cernée pour lui faire frôler quelque objet de piété ou pour lui baiser la main. L'humble servante de Dieu est visiblement torturée par cet empressement et ce bruit, fait autour de sa personne. Elle s'y soustrait le plus vite qu'elle peut, et va prier, au lieu de l'Apparition, sans se soucier de prendre la moindre nourriture.

« C'est d'ailleurs une habitude chez elle d'oublier les nécessités de la vie physique quand elle a reçu la Sainte Eucharistie. Bien souvent, elle demeure une journée entière sans prendre aucun aliment autre que le pain des Anges, et si elle s'aperçoit de sa négligence elle se contente de sourire en disant : « L'Eucharistie me suffit. »

Ailleurs, il rapporte :

« Sur son passage, en effet, les mains se tendent et les fronts s'inclinent; elle devient de nouveau l'objet de démonstrations qui révoltent son humilité. Aussi disparaît-elle au plus vite et s'apprête-t-elle à reprendre la route de sa petite ville natale, dont elle repartira demain.

« De mon côté, dit-il, je me sens remué jusqu'au fond du cœur en plongeant dans ces yeux restés jeunes et limpides comme au jour de l'Apparition, laissant le corps vieillir tout seul, et, portant en eux, comme un reflet de la lumière miraculeuse dont ils furent éclairés autrefois.

« NON ! JAMAIS TANT DE CANDEUR NE SURVECUT A TANT D'ANNEES. JAMAIS LA FRANCHISE NE BRILLA DE CET ECLAT SOUVERAIN SOUS AUCUNE PAUPIERE HUMAINE (1).

(1) Qu'on essaye de faire cadrer ce récit d'un témoin oculaire avec l'accusation d'hystérie de nos actuels détracteurs, qui, eux, n'ont rien vu.

Et qu'on nous dise si la Salette, et plus généralement la cause de Dieu, n'est pas mieux servie par la calme figure du témoin que par l'infamale grimace que nous en présentent ces hystériologues !

« Je n'ai jamais craint d'avouer que j'étais un converti à l'authenticité du Fait de la Salette; je n'ai plus d'hésitation à reconnaître que si ma conversion eût été encore à faire, *le regard merveilleusement simple et sincère de Mélanie l'eût opérée.* »

Tout serait à citer. Voilà ce qu'on pouvait lire dans les *Annales de la Salette*, il y a plus de 40 ans ! Et l'exhumation du corps de Mélanie, six mois après sa mort, confirme la sainteté dont témoigne ce récit comme en témoignent *tous ceux qui l'ont approchée.*

Serait-il permis maintenant d'admettre qu'une créature ainsi favorisée, si élevée dans les voies de Dieu, puisse grossièrement tromper ce « peuple » auquel elle était envoyée, en lui affirmant solennellement ce qui suit, et ceci, moins de deux mois avant de paraître devant Dieu. (On sait que Mélanie avait annoncé sa mort 22 mois à l'avance, ainsi que toutes les circonstances dont sa fin fût entourée.)

Voici donc le fac-similé d'une lettre par elle écrite à M. de la Rive, qui venait de rééditer son *Secret* à Lyon.

+ Très Honoré Monsieur de la Rive,
Je vous suis très reconnaissante de ce que en ces
temps de mortelle foi, vous avez osé publier le
secret dans *Soeur Marie de la Croix la France*
Chrétiennne, NÉE ~~1849~~ que je l'avais pu-
bliée en 1849 avec l'imprimatur de Mgr.
l'Evêque de Lecce (Italie; et que je l'ai

fait réimprimer cette année à Gyon avant de
quitter la France. Je proteste hautement con-
tre un texte différent qu'on oserait publier
après ma mort. Je proteste encore contre les
très faux dires de tous ceux qui ont osé dire et
écrire. 1^{er} que j'ai brodé le secret, 2^e, Contre
ceux qui affirment, que la Reine de la Sagesse
n'a pas dit de faire passer le secret à tout son
peuple. Ce 18 Octobre 1904. Mélanie C. Berger.

Nous détachons les dernières lignes de cette lettre,
véritable Testament de Mélanie :

« JE PROTESTE CONTRE LES TRES
FAUX DIRES DE TOUS CEUX QUI ONT
OSE DIRE ET ECRIRE : 1° QUE J'AI
BRODE LE SECRET; 2° CONTRE CEUX
QUI AFFIRMENT QUE LA REINE DE LA
SAGESSE N'A PAS DIT DE FAIRE PASSER
LE SECRET A TOUT SON PEUPLE. »

On pourrait, rien que dans les *Annales de Notre-
Dame de la Salette*, multiplier les citations en faveur
de Mélanie et de son Secret. Reproduisons donc
encore les lignes suivantes qui en sont extraites
(onze ans après l'affaire Caterini). On mesurera par
là le chemin parcouru, et ce que valent les affirma-
tions actuelles à la lumière des affirmations passées.

« Très Saint Père, que faut-il penser du Secret de la
Salette ? demandait un jour le T.R.P. Giraud, de si sainte
mémoire et ancien Supérieur des Missionnaires de la Salette.

« Réponse de Pie IX qui connaissait le Secret et QUI EN AVAIT MANTES FOIS FAVORISE ET AUTORISE LA PROPAGANDE PAR SES BENEDICTIONS AUTOGRAPHES ET APOSTOLIQUES :

« Le Secret de la Salette !... ce qu'il faut en penser ? SI VOUS NE FAITES PENITENCE, VOUS PERIREZ TOUS... Voilà ce qu'il faut en penser.

« Ah certes, Pie IX, lui, n'ordonnait pas de brûler le douloureux Message de la Reine du Ciel. Et il n'ordonnait pas de refuser l'absolution à ceux qui le gardaient ! Au lieu de cela, il allait jusqu'à en favoriser la propagande par ses bénédictions apostoliques !...

« Et nous ?...

(*Annales de N.-D. de la Salette*, n° de juin 1891, p. 7)

ANNEXE IV

LES SECRETS DE LA SALETTE ⁽¹⁾

Les secrets de la Salette Ce pluriel risque d'égarer le lecteur non prévenu. Il y a bien, en effet, deux secrets; celui de Maximin et celui de Mélanie. Mais d'une portée et d'une destination bien différentes, Maximin n'ayant pas reçu de Marie l'ordre de communiquer son secret, tandis que Mélanie avait, au contraire, reçu l'ordre de faire passer le sien à tout le peuple de Marie *en* 1858.

Le P. Sougez sait cela parfaitement, puisque Mélanie a passé sa vie à la dire et à l'écrire. Il ne s'agit donc, en réalité, que du *Secret de Mélanie*, le seul qui gêne les opposants, ou plutôt, qui gêne le Prince de ce monde, qui inspire toute cette lutte, comme on essaye de le montrer à l'Annexe VI.

Nous répondrons donc, *au singulier*, à l'astucieuse suite de faussetés qui ne vise, en réalité, que le Secret de Mélanie.

L'AFFIRMATION DU P. SOUGEZ (2).

Enfermés dans les archives pontificales, les secrets *officiels* (3).

LA RÉPONSE DES FAITS

Il n'y a d'autre secret « officiel » de Mélanie, que celui publié par elle en 1879, et

(1) Chapitre extrait de *N.-D. Réconciliatrice*; livre déjà cité du P. Sougez.

(2) P.P. 109 et 110.

(3) Tous les soulignés sont de nous.

réédité en 1904. Celui remis à S.S. Pie IX en 1851 n'étant autre qu'une rédaction identique et *partielle* de celui que tout le monde connaît, et *qui contenait les reproches au clergé.*

Il y eût, en outre, dès son retour d'Angleterre, en 1860, le texte complet écrit de la main de Mélanie, mais sans ordre. Cependant *tout* ce qui se trouve dans le texte définitif de 1879 y est déjà. Et en 1873, l'abbé Bliard, publie ce même texte de 1860 avec l'imprimatur de l'archevêque de Naples.

n'ont jamais été publiés.

On vient de voir le contraire ; voir en outre le chapitre VI sur l'affaire Caterini (paragraphe d).

Contre le gré de Rome.

Allusion à l'affaire susdite, dans laquelle « Rome » n'est pour rien.

on en a, à partir de 1870, *publié beaucoup d'officieux.*

Cette distinction entre secret « officiel » et secret « officieux » est une invention de l'esprit. Il y a eu, du même et unique Secret, les différentes publications susdites.

et même (!!!) avec la signature de Mélanie.

Ce même insinue tout ce qu'on veut, mais il s'évanouit devant le fait que Mélanie a toujours signé ou reconnu toutes les éditions de son Secret.

Le St Office *condamne* toute publication (du secret).

Contre-vérité pure réfutée au Chap. VI ; allusion 1° aux lettres *privées* Caterini qui ne sont pas le St Office, 2° au Décret de 1915 qui ne condamne nullement le Secret.

Mais le bruit qu'on fait autour d'eux nous impose de chercher *humblement* (?) dans quel intérêt spirituel Notre-Dame elle-même a mêlé des secrets à son discours.

Prêtres et laïcs manquaient de discrétion envers Notre-Dame elle-même en voulant connaître *ce qu'elle a expressément caché*.

Le Message (public) tel qu'il doit être passé à tout le peuple est en *soi complet et suffisant*.

Satisfaits du discours, gardons-nous de l'inquiétude de percer les secrets comme d'un défaut capable de troubler notre vue sur le *sens clair* de l'apparition.

Mélanie n'était pas juge de cette opportunité ;

à 40 ans pas plus qu'à 15 elle n'avait grâce d'état sur ce point particulier.

L'intérêt spirituel n'en est nullement inconnaissable (voir annexes VI et VII) et s'il l'était, ne conviendrait-il pas de s'en remettre *humblement* au Trône de la Sagesse qui n'a pas pû parler pour ne rien dire.

Caché jusqu'en 1858 et expressément demandé de publier après.

C'est comme si l'on rejetait les Epîtres, les Actes, l'Apocalypse en disant que l'Evangile est « en soi complet et suffisant ». (Et notre comparaison fait ici la part belle au Discours public).

Ne serait-il pas plus convenable de s'en remettre à la Reine Très Prudente pour en juger ?

Il n'y a plus de secret à « percer » depuis sa publication, mais un message devenu public par la volonté expresse de N.-D. de la Salette, et sans lequel le « sens clair » est rendu impossible.

Pour le « sens clair », voir, entre autres, les annexes VI et VII.

Elle n'était pas chargée de « juger » mais de témoigner ; ce qu'elle fit quand, après la T.S. Vierge, ses supérieurs, qui avaient grâce d'état pour le faire, lui en eussent confirmé l'ordre. (Lettre de Mélanie du 20 septembre 1880).

Elle avait les grâces d'état afférentes à sa mission qui était de faire ce pour quoi la T.S. Vierge l'avait choisie.

Et elle ne pouvait avoir reçu mission de le livrer *malgré* l'Eglise.

Ne la plaçon pas, pour la direction de la *chrétienté* au-dessus des évêques et du Pape.

...les secrets étaient un obstacle pour quelques *esprits clairs* (!?) *ennemis du mystère et de l'ombre*...

Mélanie n'a jamais prétendu diriger la chrétienté, mais seulement répandre son Secret, non « *malgré l'Eglise* », mais en plein accord avec elle (Voir chap. VIII).

Esprits si clairs qu'ils n'hésitent pas à donner à la Reine Très Prudente les leçons de prudence qu'on vient de lire.

« Ennemis du mystère et de l'ombre » qui s'acharnent, depuis deux générations à refouler dans l'ombre le Message de miséricorde que la Reine du Ciel et de la Terre a voulu faire resplendir à la face de « tout son peuple ! ».

ANNEXE V

UNE CONFIRMATION DU SECRET

Témoignage pour ceux que la vérité intéresse encore

Pour rejeter le Secret, les opposants n'hésitent pas à dire que ses parties visiblement réalisées ont été écrites après coup comme on l'a lu plus haut.

L'une des plus précises de ces réalisations est sans contredit celle qui a trait à Napoléon III.

Voici ce que nous lisons à son sujet dans le Secret :

« Que le Vicaire de mon Fils, le Souverain Pontife Pie IX... se méfie de Napoléon; son cœur est double, et quand il voudra être à la fois Pape et Empereur, bientôt Dieu se retirera de lui; il est cet aigle, qui voulant toujours s'élever, tombera sur l'épée dont il voulait se servir pour obliger les peuples à se faire élever » (1).

Or, Mgr Ginoulhiac, dans son mandement du 4 novembre 1854 (2) écrit ceci :

« ...C'est une autre insinuation plus périlleuse sans doute pour l'existence de la dévotion à N.-D. de la Salette, que celle où, sous prétexte de s'indigner contre la conduite de l'un des enfants, on rapporte en détail de prétendues prophéties qui seraient relatives à la personne du chef de l'Etat et aux destinées de la France et de l'Eglise, quoi qu'on ne puisse ignorer, car nous l'avons dit assez haut après nous en être assuré, que ces prédictions ne se liaient nullement au fait de la Salette, qu'elles n'avaient été mises dans l'esprit du jeune berger et n'avaient passé dans ses discours que plusieurs années après

(1) Ce paragraphe se trouve en entier dans la rédaction que fit Mélanie dès son retour en France, en 1860.

(2) *La Salette devant la raison d'un catholique* par A. Nicolas, p. 195, édition Casterman à Tournay en 1856.

le 19 septembre 1846, mais heureusement nous vivons sous un gouvernement assez sûr de lui-même, pour ne pas trembler devant de prétendues confidences prophétiques faites à un enfant, assez éclairé pour apercevoir l'inanité de ces prédictions dans le ridicule qui les accompagne ! Les avis qu'on semble lui donner arrivent un peu tard. *Nous n'avions pas attendu que l'événement montrât la fausseté de ces oracles pour l'en informer !* et il sait bien que si l'autorité diocésaine veille d'un côté pour ne laisser introduire aucune superstition dans une dévotion respectable, elle veille aussi, de l'autre, pour ne pas permettre qu'à l'ombre de cette dévotion se forme ou s'abrite aucune intrigue de parti ! »

D'après ce texte, c'est le jeune berger qui aurait fait la prédiction, mais, qu'il s'agisse d'une erreur de l'évêque au sujet de l'enfant, ou de la publicité, par Maximin, d'une confidence de Mélanie, nous trouvons là la correspondance absolue entre ce texte et le Secret de la Bergère.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas Maximin qu'il exila en Angleterre, mais Mélanie, et cela en plein accord avec l'empereur qu'il « informa de la fausseté de ces oracles », comme il le dit lui-même !

On sait que Mgr Ginoulhiac, placé à Grenoble par Napoléon, était tout zèle à son égard. L'empereur, averti de la prédiction, voulait remplacer les missionnaires par ses gendarmes (A. Nicolas). Comment dans de telles conjonctures cet évêque aurait-il pu discerner la duplicité de cet « *aigle au cœur double* », et surtout, osé lui résister !

L'évêque se débattait au milieu de difficultés contradictoires et trouvait que tout allait très bien sous « un gouvernement si sûr de lui-même ». 1870 était si loin, si inimaginable !

L'AIGLE AU CŒUR DOUBLE envoyait une armée au secours du Pape avec l'ordre d'arriver trop

tard; il comblait les églises de présents et finançait la « Vie de Jésus », de Renan; il offrait une épée d'honneur aux P.P. de la Salette, que ceux-ci ne manquent pas de montrer avec le Trésor de cette même basilique qu'il menaçait de fermer, etc., etc.,

Oui, certes, alors, 1870 était loin, moins loin cependant par le calendrier que par la puérile sécurité dont témoigne ce prélat contempteur de Mélanie et sur lequel se configurent tous les détracteurs de son Secret.

Il fallait, alors comme par la suite, de la part de cette « PAUVRE EXALTÉE », une « FACULTÉ ANORMALE DE FABULATION » et de « VRAI DÉLIRE » comme dit aujourd'hui le P. Jaouen, pour être d'un avis différent de Mgr Ginoulhiac qui proclamait sa mission terminée !

« On sait, rapporte Léon Bloy, qu'elle quitta le couvent de la Providence à Corenc, en 1854, pour être envoyée en Angleterre; or, après son départ, on remarqua ces mots qu'elle avait gravés dans le bois de son pupitre à l'aide d'un canif : « PRUSSIENS 1870 ». Encore à Corenc, la maîtresse de classe lui donna, un jour, une carte de France à étudier. La pauvre enfant se mit à pleurer et *biffa d'un trait l'Alsace et la Lorraine* ». Elle résumait le règne de Napoléon en trois mots : *Hypocrisie, Ingratitude. Trahison* ».

N'ayant pas su connaître le temps où elle avait été visitée, la France reçut, sur ce point particulier du céleste message, homologué à sa manière par l'évêque du lieu, un premier avertissement dans l'harmonie du Message par le siège de sa capitale, le 19 septembre 1870 !

Il eût été difficile de signifier en moins de paroles et avec plus de précision l'événement futur si pleine-

ment jugé du dedans et du dehors par ce paragraphe du Secret si exactement inscrit lui-même *seize ans à l'avance* par les soins de l'Evêque de Grenoble :

LA PERSONNE DU CHEF DE L'ETAT (Napoléon : Aigle au cœur double).

LES DESTINEES DE LA FRANCE (l'Epée de Bismarck; le Siège de Paris le 19 septembre).

ET DE L'EGLISE (la collusion du carbonaro couronné avec Cavour; le Siège de Rome le 20 septembre).

ET NUNC ERUDIMINI...

Et vous qui fermiez les yeux à la vérité du Secret, cessez donc de vous raidir dans une obstination inutile qui se résoudra, sous per, comme celle de vos devanciers, dans une faillite retentissante.

ANNEXE VI

UN ESSAI D'EXPLICATION DE LA GUERRE AU SECRET DE LA SALETTE

Avancez mes enfants, n'ayez pas peur; je suis ici pour vous annoncer une grande nouvelle.

(N.-D. de la Salette aux deux bergers).

Les « reproches au clergé » ne peuvent expliquer, à eux seuls, une guerre sans pareille qui dure depuis plus de soixante ans, et qui s'accroît sous nos yeux en dépit des présents fléaux qui le réalisent si visiblement. Nous en voyons, pour notre part, une explication plus haut.

La *grande nouvelle* de la Salette n'est pas l'histoire des pommes de terre gâtées, mais bien la grande nouvelle des Derniers Temps, laquelle est celle que, entre toutes, Satan ne peut supporter, étant celle qui marque la fin de son règne sur la terre.

Pour arriver à ses fins, c'est-à-dire à l'étouffement du Message central de la Salette, Belzébuth utilise avec astuce les reproches de la Reine de la Sagesse, en s'efforçant d'exciter l'orgueil sacerdotal de certains prêtres, qui deviennent, de ce fait, ses associés de choix dans l'ignorance qu'il lui faut à tout prix obtenir de la part des hommes des Derniers Temps sur la question capitale qui doit, en quelque sorte,

décider de leur salut. Car, « les élus eux-mêmes perdraient la foi » par la séduction ultime si les prodiges qui se multiplient sous leurs yeux arrivaient à en faire les moqueurs rêvés qui les assimilera à ces contemporains de Noé que nous promet Saint Matthieu (Ch. 24) pour les Derniers Jours.

Il faut à tout prix que les hommes soient dans l'ignorance de ce qui les attend, dans l'illusion sur ce chapitre capital et terminal de l'humanité (1).

La Salette est un tout inséparable dont toutes les parties sont liées : Message public, Secret, Ordre des Apôtres des Derniers Temps. Il n'est pas difficile de le montrer, et il y a bien d'autres signes à ajouter à ceux qui paraissent à première vue. Retenons-en un particulièrement expressif.

Que peuvent signifier, par exemple, ce Marteau et ces Tenailles qui sont fixées à chaque extrémité des bras de la croix que les enfants ont vue, portée par la Belle-Dame ? Le Marteau, instrument de la crucifixion, est situé à la gauche de la croix, côté des réprouvés. Les Tenailles, qui servent à retirer les clous, mettent fin à la crucifixion; elles sont ainsi

(1) Autre exemple typique d'étouffement dans le cas de Fatima. Avec ses « signes dans le ciel » et de nombreux autres indices, Fatima continue la leçon de la Salette quant à l'annonce de la Fin des Temps. Est-ce pour cela qu'il a fallu 25 ans pour que l'écho, combien faible encore, en parvienne jusqu'à nous ? Totalement ignorée de l'opinion publique qui connaît le nom de la moindre étoile de cinéma, la prodigieuse apparition est à peine connue des fidèles et méprisée d'une fraction du clergé en dépit de la réponse du Portugal qui lui doit sa conversion et sa miraculeuse protection au milieu d'un monde en feu.

Ici, comme à la Salette, et pour les mêmes raisons, le Grand Embusqué a présidé à l'étouffement de ce « signe » non équivoque de Fin des Temps.

du côté des élus. Alpha et Omega (2), merveilleux raccourci de la Rédemption dont la Salette annonce le dernier Acte, double emblème que toutes ses images, tous ses insignes font figurer au premier plan ! Or la Sagesse ne dit ni ne fait rien d'inutile !

Autre analogie à signaler. A l'Alpha et Omega grecs, correspondent l'Aleph et le Tau, première et dernière lettres de l'alphabet hébreu. Or, dans cet alphabet (hébreu et phénicien, très antérieurs à l'alphabet carré employé depuis), l'Aleph et le Tau évoquent par leurs formes mêmes les tenailles et le Marteau !

L'Evangile nous annonçait la « bonne nouvelle » du Commencement : la venue de l'Agneau.

La Salette nous annonce la « grande nouvelle » de la Fin : la proximité du Juge et l'invitation à l'attendre, la lampe allumée en main !

Que l'homme, donc, ne sépare pas ce que Dieu a uni !

Mais, pour en revenir à la frénésie présente, on n'en trouvera l'explication plénière que par le travail du Malin, bien indifférent, certes, aux « reproches au clergé », mais qui ne redoute rien de plus au monde que la connaissance des Derniers Jours, par laquelle les âmes, prévenues, résisteraient aux séductions des faux-prophètes (3) et lui échapperaient en masse.

(2) « *Alpha et Omega* » que Saint Jean emploie au commencement et à la fin de son Apocalypse, précisément à l'occasion de la Fin des Temps et pour désigner Notre-Seigneur à l'occasion de ce second avènement.

(3) Et il ne serait pas difficile de mettre des noms propres sur un certain nombre d'entre eux qui s'agitent sous nos yeux !

Aussi voit-on quelle est la position d'une certaine portion du clergé moderne sur cette Fin.

Avec les fables de l'Evolution et du Progrès Indéfini entre autres, lesquelles exigent, pensent-ils, pour être plausibles, des millénaires, ce clergé est persuadé (et cela s'imprime tous les jours ou s'exprime en axiomes), que nous sommes aux tout premiers temps du christianisme.

Il est donc en bonne voie et dûment intoxiqué; serait-il permis qu'une telle disposition soit mise en échec par un avertissement du Ciel !

ANNEXE VII

POUR L'INTELLIGENCE DU SECRET

Quelques personnes de bonne foi qui considèrent dans le Secret, surtout le côté prédiction, estiment qu'il y aurait du mérite à négliger un tel message, même authentique, attendu que la connaissance de l'avenir n'est, pensent-elles, nullement nécessaire à la préparation de notre salut.

En dehors du premier et suffisant motif qu'il y a de rejeter cette manière de voir parce qu'elle supposerait de la part du chrétien qui la formule une sagesse plus grande que celle de la Très Sainte Vierge qui a formellement demandé la propagation du Secret, il faut répondre que celui qui chercherait dans ce Message la connaissance détaillée ou datée des événements à venir serait bien déçu.

Le Secret de la Salette n'est pas fait pour la curiosité humaine, pas plus qu'aucun livre inspiré. Tout y est dit, en effet, mais comme dans une page d'Écriture, avec assez de clarté pour qui possède le sens biblique; avec assez d'obscurité, aussi, comme dans les Saints-Livres, pour laisser le mérite de la foi. On y constate, en effet, comme dans les Textes Sacrés, d'apparents anachronismes, et cette superposition d'événements parfois séparés par d'assez grands intervalles de temps, que la Vue du Prophète lui a montrés, comme dans une grande fresque, sur un même plan.

Le Secret de la Salette n'est autre qu'une Apocalypse mariale. Son style lui-même s'apparente à celui des Prophètes, par le tranchant de la forme et l'absolu de la doctrine. Il est, en réalité, comme un développement de l'Apocalypse, développement qui vient à son heure, pour nous donner, en termes clairs, ce qu'il nous importe de savoir *aujourd'hui* de ce que Saint Jean proclame d'absolue nécessité pour les hommes des Derniers Temps : « *Heureux celui qui garde les paroles de la prophétie de ce livre* » (XXII-7). Heureux, de même, celui qui garde les paroles de Marie dont le Message éclaire celui du voyant de Pathmos.

Tout ce que nous lisons aujourd'hui dans le divin Secret est infiniment plus réalisé qu'il ne l'était il y a 50 ou 60 ans. Et, de toute évidence, son accomplissement s'avère grandissant de décade en décade, de lustre en lustre.

Il nous introduit souverainement, comme avec le Feu de l'Esprit-Saint, dans la compréhension du mystère d'iniquité contemporain que dénonçait avec tant de force S.S. Pie X dans son Encyclique *E Supremo*, nous apportant ainsi les dons d'Intelligence, de Force et de Prudence qui nous vaudront d'être du petit nombre de ceux qui VOIENT, et résisteront ainsi aux séductions ultimes auxquelles « même les élus » sont exposés. Ils renonceront ainsi aux fallacieuses promesses de félicité terrestre pour s'attacher aux seules affirmations de l'Evangile et de la Croix. « *Combattez, enfants de lumière, vous, petit nombre qui y voyez, car voici le temps des temps, la fin des fins* » !

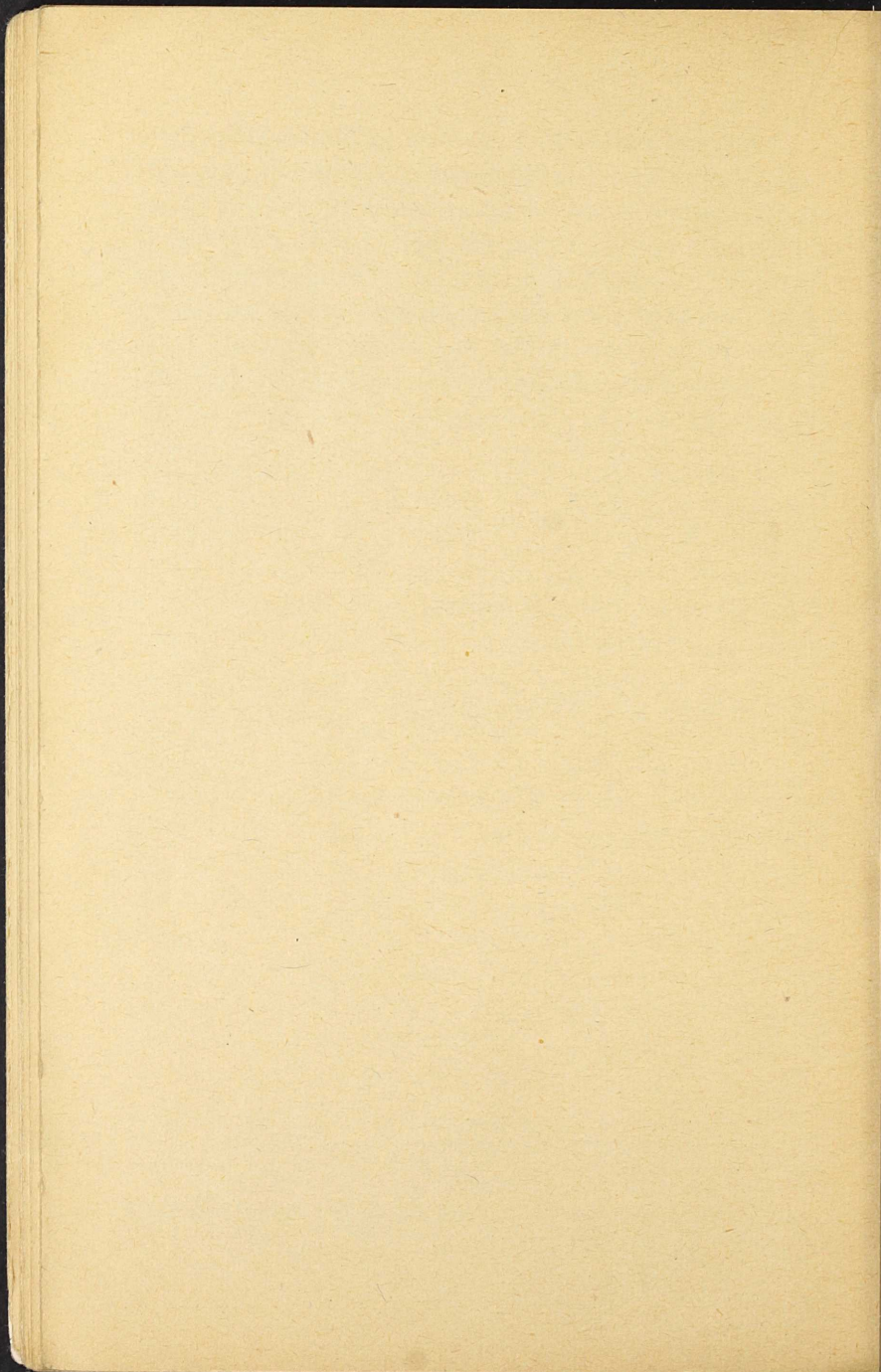
Celle qui parle ainsi est bien la Souveraine, Celle qui a été montrée au Bienheureux Grignon de Montfort comme devant être la Reine du Dernier Age, la Femme relevée après dix-huit siècles de Courbature (1), « terrible comme une armée rangée en bataille » et parlant alors comme identifiée au Père : « JE vous ai donné Six Jours pour travailler; JE ME suis réservé le Septième; on ne veut pas ME l'accorder. »

Il était conforme à la miséricorde de Dieu que l'homme qui reçut dès sa chute la promesse du secours de la Femme entendit la voix de cette Femme à l'approche de l'écrasement définitif de la Tête de ce « Vieux Serpent » dont Elle nous parle dans ce Message de Feu.

Alpha et Omega, ici encore; Commencement et Fin par Marie, du grand drame de la Chute en raison de laquelle Elle est venue, en pleurs à la Salette pour éclairer les hommes de bonne volonté dans la Nuit des Derniers Temps.

(1) On sait que l'Apparition eût lieu un samedi, dernier jour des Quatre-Temps de septembre dont l'Evangile du jour est celui de la Femme courbée depuis *dix-huit ans* et redressée par Jésus *un jour de Sabbat*.

Et voilà Marie qui vient, un jour de Sabbat, parler, pour la première fois dans l'Eglise, *avec autorité* et comme identifiée au Père !



no
de
pe
br
ge
de
qu
ho
fa
qu

ge
le
l'i
to
M
pl
la
vo
fa
bi
so

Tr

PRIERE A LA SAINTE TRINITE

pour obtenir la glorification de son humble servante,

Mélanie Calvat, Bergère de la Salette.

O Très Sainte Trinité, Source de toute sanctification, nous vous offrons, par les mains propices de Notre-Dame de la Salette, Réconciliatrice des pécheurs, nos faibles réparations pour tant de sataniques blasphèmes, de si nombreuses profanations du Dimanche et des fêtes d'obligation, un aussi orgueilleux mépris du précepte absolu de la Prière, de la Pénitence et de la Mortification. Faites que tous connaissent l'immensité de Votre amour pour les hommes, apprécient les célestes trésors que donne le parfait renoncement à soi-même et au monde, et, par conséquent, subordonnent les choses terrestres à l'œuvre uniquement nécessaire du salut éternel.

Ces dons furent l'apanage de Mélanie, la fidèle Messagère de la Reine du Ciel, et par ses mérites, nous Vous les demandons. Accordez-nous ses vertus de prédilection, l'humilité, l'abnégation, la charité, et, pour manifester toujours davantage son crédit auprès de Votre infinie Majesté, concédez que, par son intercession, nos prières pleines de foi, de confiance et d'amour, nous obtiennent la grâce de....., nous conformant à Votre divin vouloir quel qu'il soit, Vous remerciant de tous vos bienfaits spirituels et temporels, pour mériter ainsi d'aller bientôt Vous adorer dans l'éternelle félicité du ciel. Ainsi soit-il.

« Que Jésus soit aimé de tous les cœurs ».

Trois *Pater*, *Ave*, et *Gloria* à la gloire de l'adorable Trinité et en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie.

Imprimatur Albert LEPIDI, O.P.

PR
Le

III

IV

V

VI

VI

VI

IX

X

XI

XI

VI

Co

I

II

III

IV

V

VI

VII

Pri

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	1
Lé Secret de la Salette a-t-il été condamné par l'Eglise ?	7
I Semeurs d'ivraie	8
II Distinction « subtile » (!!!) entre la lumière et les ténèbres	9
III Pourquoi cette haine contre le Secret ?	11
IV Arguments et personnel de l'opposition	12
V Les « imprimaturs » : chiffons de papier	
VI Où Rome et l'Eglise deviennent de complaisantes entités	13
VII Désirs et réalités (impossibilité de <i>fait</i> de la prétendue condamnation du St Office en 1880)	17
VIII L'Eglise vivante <i>approuve le Secret</i>	19
IX Le dilemme des Pères	20
X L'hystérie, clef du mystère	22
XI Apparentes contradictions	25
XII Sainteté de Mélanie	29
XIII Après les imprimatur de l'Eglise, voici hélas, les imprimatur du ciel	32
Conclusion : Qui legit intelligat !	35

ANNEXES

I Deux portraits de Mélanie	37
II Un échafaudage branlant au secours de l'impos- ture	43
— La mission de Mélanie terminée en 1851 ? ...	46
— Mélanie et les « illuminés »	49
— Léon Bloy, Mélanie et le Chœur	51
III « Les Annales de la Salette » autrefois et aujour- d'hui	54
IV « Les Secrets de la Salette » (Réfutation d'un livre qui les explique à sa manière)	59
V Une confirmation du Secret (un mandement de Mgr Ginoulhiac en 1854)	63
VI Un essai d'explication de la guerre au Secret de la Salette	67
VII Pour l'intelligence du Secret	71
Prière à la Ste Trinité pour la glorification de Mélanie.	75

von
far
ca

dra

de
chr

et
bre
ser
qu
Fr
ou

far
les

riti
Pa
ou

les

en

Avec les difficultés actuelles, nous demandons aux personnes que cette étude intéresse, de nous aider de toute façon, tant par leurs souscriptions à un ou plusieurs exemplaires, que par leur propagande et par leurs prières.

Et nous serions reconnaissants aux personnes qui voudraient bien favoriser notre effort par des versements à cet effet.

La brochure comporte un hors-texte et un autographe de Mélanie. N'étant pas dans le commerce, elle ne pourra être fournie que sur demande personnelle.

La participation aux frais (1) est la suivante :

Pour la France : 70 fr. franco.

Pour la Belgique : 35 fr. franco.

Mais comme il s'agit ici, uniquement du bien à faire et non d'une entreprise commerciale, nous enverrons la brochure à un prix inférieur à toutes les personnes qui seraient arrêtées par la participation relativement élevée que les circonstances nous ont obligé à demander pour la France, aux prêtres et aux communautés religieuses entre autres, sans toutefois être inférieure à la somme de 35 fr.

Que les personnes qui désireraient bénéficier de cette faveur veuillent bien nous en faire part avec l'envoi de leur contribution.

Nous pourrions également fournir la brochure de l'Apparition avec l'Imprimatur du P. Lepidi, Maître du Sacré-Palais et Assistant Perpétuel de la Congrégation de l'Index, au prix de :

Pour la France : 16 fr. franco.

Pour la Belgique : 8 fr. franco.

Prière d'adresser les demandes de brochures ainsi que les souscriptions aux adresses suivantes :

POUR LA FRANCE

M. René Feré, 20, rue Claude-Lorrain, PARIS XVI^e
c/c Paris 569-526

POUR LA BELGIQUE

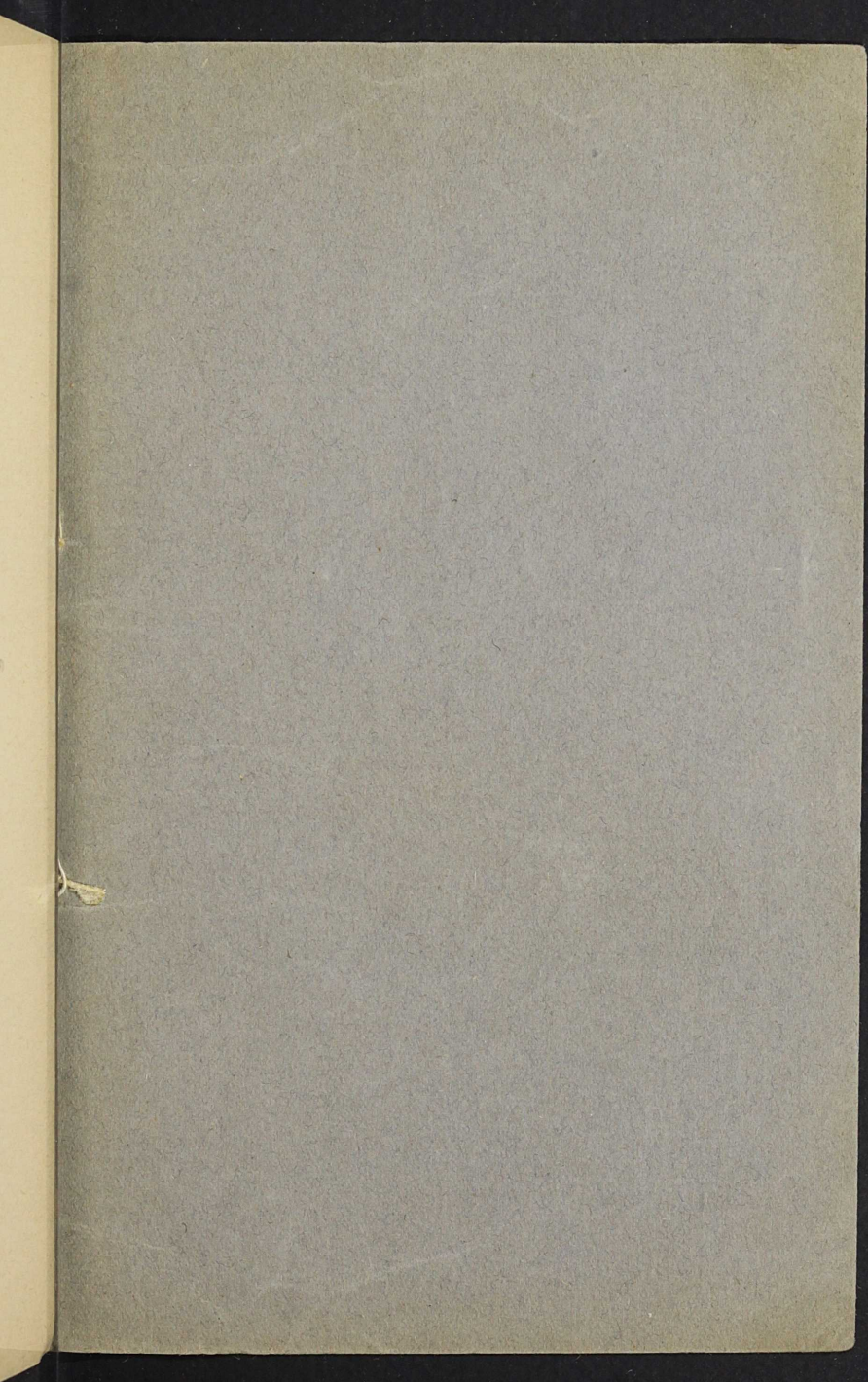
Monsieur Hubert SIMONS

12, Avenue du Daim BOISTFORT-BRUXELLES
c/c 2302-52 Bruxelles

On trouvera en outre l'une et l'autre brochures en dépôt chez CASTERMANN, 66, rue Bonaparte Paris VI^e

(1) Nous n'acceptons pas de chèques bancaires.

Paris, Imp. administrative Centrale, 8, rue de Furstenberg. (1-47)



77
1-30
depuis

Ainsi David, avec une fronde
et une pierre, fût plus fort que le
Philistin ; il le frappa à mort, sans
avoir d'épée à la main.

(I Sam. XVII-50)